

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 12 du 07 mai 2014, 14 h 00

Salle des Actes – Site Saint-Charles – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 12 juin 2014**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

*Secrétaire de séance : Béatrice Adloff*

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

**Collège des autres enseignants et personnels assimilés :**

Melika BAKLOUTI (pouvoir), Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE, Michèle LAGET, Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

**Collège des personnels administratifs :**

Cécile GARNIER (pouvoir), Fabrice GAUDY.

**Collège des Etudiants :**

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Mathieu RAFFINI, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL, Sébastien NEGREL (pouvoir), Sébastien COLOMBO, Pascaline CAMAIL, Thomas RIVIERE, Pierre-Louis JUSTE, Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET, Morgane HENOQUE, Charles HENAUX.

**Personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Ivan DEYDIER (pouvoir), Pierre RICHTER (pouvoir).

**Effectif présent : 35 (quorum à 21, le quorum est atteint).**

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Philippe AGRESTI, Christophe ALAUX, Martine BUSTANY, Pascal CARLIER, Jean-Marc GAY, Hervé ISAR, Roland KAZAN, Perrine MARTIN, Lionel NICOD, Antoine PARIS, Denis PEGUIN.

**ORDRE DU JOUR :**

- I **Approbation de procès-verbal**
  - PV de la CFVU du 10/04/2014
- II **Actualités**
- III **Présentation**
  - Le Plan Campus
- IV **Formation / Pédagogie**
  - C2I FORCOM
  - Projets FIP
  - Point d'étape sur le groupe de travail référentiel de compétences
  - Diplômes d'établissement
  - Renouvellement de la capacité d'addictologie clinique
  - Examen des formations AMU à l'international : bilan de l'existant – vague 2
  - Révisions de maquettes - vague 3
  - Tarifs Formation Continue :
    - \* VAE/VAP/fourchettes
    - \* Frais de formation pour les diplômes nationaux
  - Tarifs divers – vague 3
  - Bornage de l'année universitaire et périodes d'inscription pour 2014/2015
  - Calendriers universitaires des composantes



- V **Vie Etudiante**
- Projets FSDIE
  - FSDIE social :
    - \* Bilan de l'expérimentation
    - \* Reconduction du dispositif

## VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h06.

Il annonce la tenue prochaine d'une CFVU le 22 mai 2014, en plus des séances ordinaires prévues au calendrier : cette séance exceptionnelle sera consacrée à l'examen des points qui n'auront pu être discutés lors de la présente Commission Formation, en raison notamment des congés scolaires qui n'auront pas permis d'instruire tous les dossiers.

Sont ainsi différés à la séance du 22 mai les points suivants :

- Projets FIP ;
- Diplômes d'établissement ;
- Bilan des formations AMU à l'international ;
- Révisions de maquettes ;
- Calendriers universitaires.

De même, l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 est différée à cette prochaine séance.

## I **ACTUALITES**

### **1) Cordée de la réussite ESPQM?**

Dans le prolongement de la CFVU du 10/04/2014, le VP Formation rappelle que la Commission Formation avait délégué au bureau la prérogative de statuer sur le projet de cordée de la réussite *ESPQM? (Etudes Scientifiques : Pourquoi Pas Moi ?)*. Ce dossier devait en effet faire l'objet de quelques compléments qu'il était impossible de faire à nouveau valider en CFVU compte tenu des contraintes de calendrier imposées par les services académiques pour le retour des projets.

Le VP Formation informe donc l'auditoire que le projet dans sa configuration finale a reçu un avis favorable du bureau de la CFVU : porté par l'UFR de Sciences, qui en gèrera entièrement le budget, il impliquera également l'association *Tous Chercheurs*, dont le périmètre d'action a pu être précisément redéfini.

### **2) Séminaire CIPE**

La tenue prochaine d'un séminaire du CIPE est annoncée en CFVU, séminaire dont les dates exactes sont encore à préciser.

### **3) Colloque ISLAH**

S'inscrivant dans le cadre des projets Tempus, le colloque ISLAH vise un transfert et une adaptation de savoir-faire en direction des universités marocaines et tunisiennes : les grandes lignes du projet sont brièvement présentées.

## II **PRESENTATION**

### **L'Opération Campus**

M. Isar expose à la CFVU les principaux éléments de mise en œuvre de l'Opération Campus au sein de l'Université d'Aix-Marseille (voir annexe).

Il précise, en préambule à la présentation jointe au présent procès-verbal, que les éléments de mise en œuvre de cette Opération Campus n'ont pu être actés qu'à l'issue d'une procédure formalisée de dialogue compétitif dans le cadre de laquelle il était nécessaire de veiller à l'égalité de traitement des candidats : cette contrainte n'a permis de communiquer que très récemment sur la question.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Campus, l'Opération Campus de l'Université d'Aix-Marseille résulte d'un appel à projets national à l'issue duquel le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur d'Aix-Marseille, qui préfigurait alors la création d'AMU, a obtenu d'importants financements. Emanant de l'Etat et des Collectivités Territoriales, ces financements proviennent également de la revente d'une partie du capital d'EDF.

M. Isar rappelle que le déploiement de l'Opération Campus de l'Université d'Aix-Marseille est effectué dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP).

Caractérisé par sa souplesse, le modèle du PPP permet de moduler les parts d'intervention respectives des partenaires public et privé, tant du point de vue du modèle juridique que du point de vue des financements : le PPP offre ainsi la possibilité d'un transfert de propriété de la personne publique vers le partenaire privé ; de même, les apports respectifs de fonds publics et de fonds privés peuvent être adaptés aux spécificités de l'opération.

Pour l'Université d'Aix-Marseille, le périmètre d'action du partenaire privé a été voulu minimal : aucun transfert de propriété ne sera ainsi consenti, et la gestion du patrimoine immobilier d'AMU restera ainsi entièrement pilotée par l'établissement.

Quant aux crédits qui abonderont l'opération, il s'agira essentiellement de deniers publics : la Banque Publique d'Investissement (BPI) couvrira ainsi 50% de la dépense d'investissement, financements qui seront directement



portés au crédit d'AMU. La société de projet qui contracte avec AMU dans le cadre du PPP aura à collecter les crédits d'investissement additionnels venant compléter les fonds issus de la BPI ; en tout état de cause, c'est l'Université d'Aix-Marseille qui a vocation à détenir et gérer les deniers associés à l'Opération Campus.

M. Isar précise ensuite les modalités du pilotage stratégique de l'Opération Campus ; puis il précise la nature des opérations immobilières prévues. Celles-ci se concentrent sur les sites d'Aix-en-Provence et de Luminy, qui présentent des caractéristiques sensiblement différentes. Le campus d'Aix-en-Provence se déploie actuellement sous la forme de structures immobilières disparates et dans cette perspective, l'Opération Campus doit poursuivre un objectif de mise en cohérence et de rationalisation de ce patrimoine. Les enjeux majeurs associés au site aixois concernent le logement étudiant, ce qui suppose le développement d'un partenariat significatif avec le CROUS. Pour ce qui est de Luminy, le site est en revanche unitaire et présente à ce titre une configuration homogène ; le besoin associé concerne essentiellement un impératif de rénovation.

M. Isar présente ensuite plus en détail l'Opération Campus pour le site d'Aix-en-Provence (voir annexe).

Une discussion s'engage sur la base de cet exposé.

M. Raffini relaye les inquiétudes qui traversent la communauté universitaire du site aixois, et plus spécifiquement les étudiants, relativement à la phase transitoire des travaux, qui va impliquer la délocalisation temporaire d'un nombre important d'enseignements et d'examens.

Partageant cette préoccupation, Mme Mailloux se montre particulièrement soucieuse quant à la réfection du bâtiment Egger (édifice principal du site aixois de l'UFR ALLSH) : l'importante capacité d'accueil de ce bâtiment laisse à penser qu'il sera difficile de relocaliser les cours qui s'y déroulent habituellement. Mme Mailloux note par ailleurs que les emplois du temps de l'UFR présentent une complexité certaine, notamment du fait des interactions importantes qui s'organisent entre les différentes formations. Il résulte de ces contraintes pédagogiques une forte intrication des emplois du temps entre filières, ce qui rendra assurément difficiles les dissociations d'effectifs qui seraient nécessaires à la rotation des groupes d'étudiants prévue pendant les phases de travaux.

M. Isar indique que la mise en œuvre effective des travaux sera organisée en concertation avec l'ensemble des acteurs du site : les objectifs seront prochainement exposés aux UFR concernées, et un séquençage des opérations sera proposé en fonction des délais visés. Un calendrier des déménagements/emménagements sera ainsi constitué.

Dans la perspective de ces déménagements multiples, M. Raffini formule une inquiétude relative aux conditions dans lesquelles se dérouleront les examens durant la phase de travaux. En vue de remédier partiellement à ce problème, il s'interroge sur la possibilité d'utiliser les bâtiments de l'Institut d'Etudes Politiques qui servent actuellement essentiellement de centre d'examen ; M. Isar confirme que cette possibilité est à l'étude.

Mme Bustany appelle de ses vœux l'exposition publique d'une maquette qui permettrait de matérialiser l'aspect du campus à l'issue des travaux. M. Isar confirme que cette maquette, qui est déjà exposée, sera déplacée au cours de prochaines réunions d'information qui vont être réalisées sur les différents sites de l'établissement.

Mme Viriot-Barrial ajoute qu'une communication par le web est par ailleurs nécessaire.

Mme Delfino demande de plus amples précisions sur les modalités institutionnelles du suivi de la phase transitoire des travaux, demandant notamment s'il existera des structures de concertation (comité de suivi ou autre), au sein desquelles l'état d'avancement et les modalités des opérations pourront être discutés. M. Isar rappelle que les usages peuvent être sensiblement différents d'une composante à l'autre ; c'est pourquoi des correspondants seront désignés au sein de chaque UFR, correspondants qui joueront un rôle de premier plan dans le suivi de cette période transitoire.

M. Traversari demande si des pénalités de retard sont prévues pour le cas où des entreprises prestataires dans le cadre de l'Opération Campus ne satisferaient pas aux contraintes de délais fixées. M. Isar confirme que ces pénalités ont été effectivement prévues lors du montage des contrats, et sont particulièrement substantielles, afin de garantir des délais de livraison raisonnables. Seul un retard du fait de l'Université d'Aix-Marseille serait insusceptible de donner lieu à de telles pénalités.

Le VP Formation remercie M. Isar pour sa participation à présente CFVU, et invite celui-ci à présenter l'Opération Campus pour le site de Luminy à l'occasion de la Commission Formation qui se tiendra le 22 mai prochain.

### **III FORMATION / PEDAGOGIE**

#### **1) C2I FORCOM**

Le VP Formation invite M. Péguin à présenter les tenants et aboutissants de l'expérimentation récente du C2I FORCOM (Fonctions d'Organisation et de Communication) au sein de l'Université d'Aix-Marseille. Il rappelle en préambule que cette expérimentation a été conduite sur trois masters d'AMU : l'objet des discussions de ce jour visera dans un premier temps le développement d'un bilan. Celui-ci ouvrira la possibilité d'approuver une généralisation du dispositif à l'ensemble des masters d'AMU volontaires, et de préciser les conditions de cette généralisation.



M. Péguin présente tout d'abord le cadre national de l'expérimentation du C2I FORCOM (voir annexe), rappelant que celle-ci a été menée sur une dizaine d'établissements au sein desquels des correspondants ont été désignés, fonction que M. Péguin a lui-même assurée pour AMU.

Les masters de l'Université d'Aix-Marseille concernés par cette expérimentation sont les masters Sciences de l'Education, Langues Etrangères Appliquées et Négociation Internationale et Interculturelle.

M. Péguin précise que le C2I FORCOM compte parmi les six spécialités des C2I de niveau 2, ceux-ci se caractérisant par un niveau master, par opposition au C2I de niveau 1 qui est associé au niveau licence.

Contrairement aux autres spécialités de C2I de niveau 2, le C2I FORCOM n'est pas défini en termes de métier, mais en termes de contenus de formation : il vise en effet un public d'étudiants qui se destinent à un spectre assez large de professions de cadres / cadres supérieurs. Les contenus pédagogiques de la certification se déclinent sur la base de six domaines communs avec les autres spécialités de C2I niveau 2 d'une part, et trois domaines spécifiques au C2I FORCOM d'autre part. Ces domaines spécifiques correspondent en partie à des compétences transverses (compétences juridiques, recherche et maîtrise de l'information, travail collaboratif...) ; des compétences associées à l'utilisation des outils numériques sont par ailleurs évaluées (utilisation de ces outils dans le cadre de la gestion de projet, système d'information...).

M. Péguin indique ensuite que les retours des diverses expérimentations menées sur le territoire national sont concluants et justifient pleinement une poursuite et un approfondissement du dispositif. Ces éléments de bilan ont conduit à l'émission en juillet 2013 d'une circulaire par le MESR lançant la généralisation du C2I FORCOM au niveau master ; cette généralisation a cependant été voulue assez souple : elle ne sera donc pas imposée à tous les masters, mais sera ouverte aux filières volontaires.

Dans cette perspective, un référentiel national des compétences associées au C2I FORCOM doit être approfondi dans le prolongement de cette première expérimentation. Sur la base de ce référentiel, un tableau de correspondance sera établi avec les compétences déployées dans un master donné : les compétences validées dans le cadre du master seront considérées comme capitalisées au titre du C2I FORCOM. Quant aux compétences qui ne seront pas intégrées à la formation de master, celles-ci pourront être développées au moyen d'une plateforme nationale de ressources mise à disposition par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le processus d'évaluation sera réalisé sur la base d'un dossier numérique de compétences construit par le candidat, et qui permettra à celui-ci de décliner progressivement l'acquisition des compétences définies dans le référentiel national. Le contrôle des connaissances sera effectué par un jury annuel comprenant le responsable du master de rattachement, ainsi que des représentants du monde socio-professionnel relevant du secteur correspondant : le dossier numérique de compétences précité sera alors évalué, qui garantira donc l'acquisition des compétences du référentiel national ; l'étudiant sera par ailleurs soumis à un QCM national, dont le résultat sera également pris en considération par le jury.

Pour ce qui est du coût de la formation, diverses situations sont actuellement à distinguer :

- Les compétences déclinées dans le référentiel du C2I FORCOM sont entièrement intégrées au master : le coût de la certification correspondra alors au seul coût du jury nécessaire à son obtention ;
- Les compétences associées au C2I FORCOM ne sont pas entièrement intégrées au master : afin de donner aux candidats la possibilité de préparer la totalité de la certification, un dispositif pédagogique devra être conçu, qui donnera aux étudiants la possibilité d'accéder aux éléments de préparation dont ils ne pourront bénéficier par le biais du master. Le format adapté à ce type de programme pédagogique n'est pas encore fixé ; M. Péguin indique que cela pourrait prendre la forme d'une formation courte, d'un DU ou d'un CESU. Il ajoute que cette réflexion dépasse le strict cadre de l'Université d'Aix-Marseille : le dispositif pédagogique actuellement à l'étude pourrait être composé de modules mutualisés entre plusieurs établissements : cette banque de ressources serait alors regroupée sous un diplôme inter-universitaire (DIU) unique.

Le VP Formation précise qu'en tout état de cause, le vote de ce jour concerne la seule généralisation du C2I FORCOM aux masters volontaires ; le choix du format pédagogique pour une éventuelle préparation à la certification dans son intégralité fera l'objet d'un examen ultérieur.

Notant que le référentiel associé au C2I FORCOM est national, Mme Mailloux demande dans quelle mesure celui-ci pourrait éventuellement être amendé ou complété au regard de la situation spécifique d'un établissement donné.

M. Péguin précise que si la définition des compétences relève effectivement du niveau national, les activités correspondant à chaque compétence sont à adapter au domaine disciplinaire concerné, ce qui confère aux établissements une latitude certaine sur ce niveau de cadrage.

Mme Mailloux demande dans quelle mesure le C2I FORCOM pourrait entrer en concurrence avec le C2I2E (Certificat Informatique et Internet niveau 2 – Enseignant) : M. Péguin indique que les deux certifications correspondent à des domaines de compétences complémentaires. M. Alaux estime pour sa part que le C2I2E devrait être mis à disposition des enseignants du supérieur.



M. Alaux demande en outre si le niveau 1 du C2I est requis pour accéder à l'ensemble des C2I de niveau 2 : M. Péguin indique que ce n'est pas le cas.

Revenant sur le C2I de niveau 1, M. Alaux note que celui-ci bénéficierait d'une meilleure reconnaissance par le monde socio-professionnel si le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en assurait la promotion auprès des recruteurs : M. Péguin indique que cet aspect a été largement pris en considération dans la phase de pilotage national d'élaboration de la certification. Le travail relatif au référentiel national de compétences a notamment associé des représentants des collectivités territoriales ainsi que des représentants de branches professionnelles ; cependant, une meilleure reconnaissance du C2I serait en effet facilitée par une action de communication plus structurée nationalement.

M. Agresti confirme que le C2I de niveau 1 est faiblement reconnu dans le monde socio-économique ; il explique cette situation par le fait que ce premier niveau de certification n'a à l'origine pas été conçu en vue d'une valorisation professionnelle immédiate, ce qui rend malaisée une mise en avant de la certification auprès des recruteurs. A l'inverse, les C2I de niveau 2 ont été élaborés dans la perspective affichée d'une insertion professionnelle.

#### *Vote*

Au terme de l'expérimentation exposée ci-dessus, le VP Formation propose de donner aux masters de l'Université d'Aix-Marseille volontaires la possibilité d'associer la validation du C2I FORCOM à la validation du diplôme.

A cet effet, un dispositif ainsi que des ressources pédagogiques, décrits en annexe au présent procès-verbal, seront mis à disposition desdits masters, en vue de permettre l'obtention de la certification.

La CFVU approuve cette proposition à l'unanimité.

### **2) Point d'étape sur le groupe de travail référentiel de compétences de l'enseignant du supérieur**

Le VP Formation rappelle en préambule que l'Université d'Aix-Marseille souhaite se doter d'un référentiel de compétences de l'enseignant du supérieur, ce qui a donné lieu à un groupe de travail dédié.

Mme Martin présente les conclusions de ce groupe telles qu'elles sont à ce jour formulées (voir annexe).

Cet exposé donne lieu à des débats nourris.

La question de la reconnaissance des activités d'enseignement dans la carrière des enseignants-chercheurs est posée avec acuité.

M. Collomp note à cet égard que les règles de gestion des carrières confèrent une place importante aux activités de recherche, au détriment des activités d'enseignement : il est ainsi malaisé d'encourager un investissement accru des personnels dans les missions d'enseignement.

Souscrivant pleinement à ce propos, Mme Mailloux estime que l'implication pédagogique est primordiale, et devrait être prise en considération dès le recrutement, pour ce qui est des procédures nationales relatives à la qualification CNU, mais également pour ce qui est de la phase locale du recrutement.

Dans le prolongement de ce propos, le VP Formation suggère de s'inspirer de l'exemple de l'UFR de Sciences, au sein de laquelle la phase de recrutement comprend une mise en situation de cours.

Mme Mouret déplore fortement l'absence de réflexion nationale approfondie sur la question de la reconnaissance de l'implication pédagogique des enseignants-chercheurs. Elle cite notamment un récent rapport ministériel intitulé *Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur*, estimant que ce document ne livre pas de pistes suffisamment exploitables. Mme Mouret exprime à cet égard la plus grande inquiétude, notamment dans la mesure où la pédagogie au niveau secondaire a significativement évolué au cours des dernières années : ne pas tenir compte de ces évolutions dans le cadre de l'enseignement supérieur risque d'engendrer une difficulté de communication, voire une rupture, entre les néo-bacheliers et les enseignants qui auront à les accueillir dans le cadre de leurs études supérieures.

La question d'une possible implication des étudiants dans le groupe de travail est ensuite posée, implication que M. Weindel estime nécessaire, notamment afin de mieux cerner les attentes des usagers quant aux enseignants auxquels ils seront confrontés dans leurs cursus.

Mme Charriot partage ce point de vue, rappelant toutefois que cette phase initiale de réflexion du groupe de travail devait déboucher sur une première base, à laquelle les étudiants pourraient éventuellement être associés dans un second temps.

Le VP Formation ajoute que les retours des enquêtes menées dans le cadre de l'EFEE (Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants) pourraient également être exploités dans la perspective de la constitution du référentiel de compétences de l'enseignant-chercheur.

Mme Mailloux sollicite quelques précisions sur la manière dont le référentiel de compétences d'une part, et les travaux menés relativement à la Prime d'Excellence Pédagogique (PEP) d'autre part, vont s'articuler.

Le VP Formation indique que le référentiel de compétences conditionnera la structuration même du dossier de valorisation pédagogique : ces différents travaux sont donc intrinsèquement liés.

La discussion s'oriente ensuite vers des questions plus spécifiquement liées à l'ingénierie et aux pratiques pédagogiques proprement dites.



M. Fanlo évoque ainsi la possibilité de filmer un cours et d'auditionner ensuite les étudiants, afin de mesurer l'éventuel écart entre la perception de l'enseignant concerné d'une part, et la réalité de l'information qui aura été effectivement transmise et assimilée par l'utilisateur d'autre part.

Mme Martin confirme que cette méthode fournit une meilleure compréhension du processus d'apprentissage. Un module d'accompagnement à l'entrée dans le métier d'enseignant existe d'ailleurs déjà au sein d'AMU, qui s'appuie notamment sur des enregistrements filmés : Mme Mailloux suggère de croiser ces enregistrements avec les résultats de questionnaires qui avaient été conduits antérieurement par l'Observatoire de la Vie Etudiante auprès des étudiants de l'Université de Provence, et qui fournissaient des éléments exploitables relativement aux modalités de compréhension et d'assimilation des cours par les usagers.

Mme Mailloux rappelle par ailleurs qu'une réflexion est actuellement en cours quant à l'opportunité de maintenir le format pédagogique du cours magistral, qui est à l'évidence moins efficace qu'un enseignement réalisé en petits effectifs de travaux dirigés. Cette question ne peut être analysée qu'en croisant une approche pédagogique d'une part, et une analyse des coûts financiers d'autre part : à un cours magistral correspondent en effet en moyenne quatre groupes de travaux dirigés ; l'éventuel choix qui pourrait être opéré de supprimer le format du cours magistral représenterait donc un coût significatif.

Revenant sur la problématique de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, M. Collomp identifie le Contrôle Continu Intégral (CCI) comme le procédé le plus adapté, dans la mesure où il permet à l'enseignant de faire évoluer progressivement les étudiants. Là encore, cette pratique pédagogique représente un coût qui a été couvert lors des dernières années par les crédits issus du Plan pour la Réussite en Licence, financements qui n'ont pas été maintenus.

Remerciant les différents intervenants pour leurs contributions respectives, le VP Formation propose que le référentiel de compétences, dont la validation était initialement prévue ce jour, soit approuvé au cours de la CFVU du 12/06 prochain : différer ce vote permettra d'organiser une dernière séance du groupe de travail dédié, séance à laquelle des représentants étudiants seront associés.

La CFVU exprime son accord de principe quant à ce procédé.

### **3) Renouvellement de la capacité d'addictologie clinique**

M. Viton présente brièvement le diplôme de capacité : il s'agit d'un diplôme national dont les maquettes, programmes et tarifs d'inscription sont définis par les instances ministérielles. La liste des capacités est également fixée au niveau national.

Les établissements ne disposent donc que d'une latitude limitée dans la construction des dossiers pédagogiques de capacité : le vote de ce jour consistera à émettre un accord de principe relatif au fait qu'AMU délivre la capacité d'addictologie clinique, à valider la conformité du dossier présenté avec les cadrages nationaux, et enfin à approuver la communication aux autorités ministérielles du dossier de demande de renouvellement.

M. Viton insiste enfin sur le fait que le diplôme de capacité correspond à la validation d'une compétence particulière, et ne doit en aucun cas être assimilé à un titre de médecin spécialiste tel qu'il peut être obtenu à l'issue d'un cursus résultant d'une admission aux Epreuves Classantes Nationales.

Rapporteur pour ce dossier, Mme Gaudy-Marqueste en développe ensuite succinctement le contenu (voir annexe). Des échanges conduits avec le porteur permettent d'assurer la conformité du dossier aux schémas nationaux : Mme Gaudy-Marqueste propose donc de formuler un avis favorable à la reconduction de cette capacité.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au dossier de demande de renouvellement de l'habilitation d'AMU à délivrer la capacité d'addictologie clinique.

### **4) Tarifs Formation Continue**

Le VP Formation signale en préambule une modification du périmètre du vote de ce jour : seules les fourchettes de frais de formation seront examinées ; les tarifs de la VAP, de la VAE, ainsi que les frais de formation proprement dits seront votés au cours d'une prochaine séance.

M. Kazan présente brièvement les conditions de détermination des fourchettes de frais de formation continue présentées en annexe au présent procès-verbal : celles-ci ont été établies en étroite concertation avec les composantes.

Les fourchettes proposées pour 2014/2015 sont quasiment identiques à celles qui ont eu cours en 2013/2014.

M. Raffini souhaiterait que la population à laquelle s'applique le présent régime tarifaire soit précisément circonscrite.

M. Kazan indique que ces fourchettes de frais de formation s'appliquent aux stagiaires en reprise d'étude :  
- financée ;



- non financée et ayant opté pour une formation présentant des aménagements spécifiques : dans ce cas, une décision d'exonération peut être prononcée selon des critères, modalités et procédures qui ont été approuvés par les instances de l'établissement.

Le VP Formation ajoute que les stagiaires en reprise d'études non financée et qui ne bénéficient d'aucun aménagement spécifique se voient appliquer le même régime tarifaire que les étudiants de formation initiale, même s'ils sont enregistrés sous un statut de reprise d'études.

Complétant cette présentation, M. Paris précise que la définition du régime tarifaire applicable dans le cadre des reprises d'études non financées, qui relevait jusqu'à présent de la seule autonomie des établissements, a fait l'objet d'un récent cadrage ministériel par le biais d'une circulaire émise en février 2014 : celle-ci distingue trois situations (formation initiale, formation continue et reprise d'études non financée) et précise que pour la reprise d'études non financée d'un stagiaire ne bénéficiant d'aucun aménagement spécifique, c'est le tarif de formation initiale qui s'applique.

Sur la base de ces rappels, M. Raffini tient à signaler que ces règles n'ont pas toujours été mises en pratique dans les composantes, et que des étudiants en reprise d'étude non financée ont parfois eu à s'acquitter de frais de formation substantiels alors même qu'ils ne bénéficiaient d'aucun aménagement spécifique ; par ailleurs, les possibilités d'exonération, lorsque celles-ci se justifiaient, n'ont pas toujours été portées à la connaissance des intéressés.

M. Collomp soulève la question de la formation continue des enseignants : lorsque ceux-ci obtiennent un congé formation, ils bénéficient d'un revenu de substitution à hauteur de 80% de leur traitement habituel. Toutefois, aucune prise en charge des frais d'inscription à la formation visée n'est prévue ; or, ces frais peuvent dans certains cas être importants. M. Collomp estime que le recteur doit être saisi de ce problème, qui constitue un frein majeur à la formation des personnels.

M. Kazan confirme que la formation continue des enseignants doit faire l'objet d'un examen approfondi qui pourrait donner lieu à la mise en place de dispositions particulières ; en tout état de cause, cette population peut d'ores et déjà bénéficier d'exonérations sur le montant des frais de formation pour les reprises d'études non financées.

Dans le prolongement de ces échanges, M. Raffini ajoute qu'outre les enseignants en reprise d'études, d'autres publics présentent des spécificités qui justifieraient l'application de régimes tarifaires adaptés : il évoque notamment les stagiaires ayant à suivre des formations en Français Langue Etrangère (FLE) au titre de la reprise d'études, rappelant que ces formations présentent un coût très élevé au regard des possibilités de financement des usagers concernés.

#### *Vote*

Par 29 voix pour et 6 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux fourchettes des frais de formation continue pour les catégories de diplômes et formations déclinées en annexe au présent procès-verbal.

### **5) Tarifs divers – vague 3**

Le Vice-président Formation présente brièvement les tarifs du Centre de Télé-Enseignement en Sciences (CTES).

Avant qu'il soit procédé à l'approbation du point, M. Raffini souhaite formuler une explication de vote, contestant le fait que l'enseignement à distance fasse l'objet de frais de formation additionnels : M. Raffini rappelle en effet que l'option de l'enseignement à distance ne résulte pas d'un choix dans la plupart des cas, mais répond à la nécessité de concilier des contraintes personnelles ou professionnelles avec un cursus d'études. L'application de frais de formation à distance constitue donc une double discrimination à l'égard d'étudiants qui sont dans l'impossibilité matérielle d'assister aux cours présentiels, et qui se voient en outre contraints d'assumer des coûts de formation supplémentaires.

M. Raffini, ainsi que l'ensemble des représentants élus de l'UNEF, estiment ainsi que la prestation d'enseignement à distance fait partie intégrante du service public d'enseignement supérieur : à ce titre, ils se prononceront contre les frais de formation à distance soumis au présent vote.

#### *Vote*

Par 29 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux frais de formation à distance du CTES (voir annexe).

### **6) Bornage de l'année universitaire et périodes d'inscription pour 2014/2015**

Mme Bustany présente brièvement le bornage proposé pour l'année universitaire 2014/2015, ainsi que les périodes d'inscription administrative (voir document annexe). Elle précise la nature des ajustements apportés à la proposition initiale, notamment en ce qui concerne la détermination des périodes d'inscription :

- Hormis pour la première année, des périodes aussi étendues que possible ont été fixées par niveau et/ou type de diplôme, à l'intérieur desquelles les composantes pourront définir plus précisément leurs propres plages d'inscriptions : l'instauration de ces fourchettes garantit une plus grande souplesse rendue nécessaire au regard de la diversité des contraintes des différentes structures ;



- Des situations ont été identifiées, pour lesquelles les périodes d'inscription pourront être étendues au-delà des dates fixées : cela concerne notamment les inscrits au titre de l'alternance, ainsi que les étudiants étrangers, qui sont tributaires des délais de traitement de leurs dossiers par les services consulaires.

En vue d'assurer une prise en considération effective de ces situations spécifiques par les services d'inscription, M. Weindel insiste sur l'importance d'exposer avec clarté ces règles de fonctionnement auprès des scolarités : il serait à cet égard souhaitable qu'une communication formalisée soit effectuée, par exemple par le biais d'une circulaire interne.

Mme Bustany confirme que la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) se montre particulièrement attentive à garantir une égalité de traitement entre les usagers d'AMU : les modalités communes d'inscription administrative seront donc largement diffusées dans les composantes.

Le bornage des périodes d'inscription proposé est ensuite discuté sur le fond.

Notant que la date limite d'inscription en première année est fixée au 05/09/2014, M. Raffini considère ce délai trop court, craignant notamment que certains candidats non retenus dans des filières sélectives (BTS, CPGE...) reçoivent un avis défavorable tardif qui ne leur donnerait pas la possibilité de se soumettre strictement à la date limite du 05/09.

M. Raffini constate par ailleurs que les cours débiteront le 09/09/2014, ce qui devrait permettre de prolonger de quelques jours la période d'inscription.

Enfin, M. Raffini s'inquiète du fait que les dates définies ne tiennent pas compte des éventuelles réorientations opérées en milieu d'année.

En réponse à M. Raffini, Mme Bustany insiste sur la nécessité de canaliser les flux d'inscription, dans l'intérêt même des étudiants.

Cette assertion est confirmée par divers intervenants.

Le Vice-président Formation rappelle tout d'abord que certains cursus présentent des caractéristiques qui imposent la plus grande rigueur quant à la sécurité de l'étudiant, à sa couverture sociale et à son assurance, et ce dès le début des cours : c'est par exemple le cas des programmes comportant la manipulation de produits potentiellement dangereux dans le cadre de travaux pratiques ; la prise en charge d'un étudiant accidenté dans ce type de circonstances implique que sa situation administrative ait été régularisée, et à ce titre, l'inscription administrative doit impérativement avoir été enregistrée afin de garantir un lien juridique entre l'utilisateur et l'établissement.

M. Paul ajoute que les périodes d'inscription administrative sont particulièrement lourdes pour les scolarités, ce qui suppose de rationaliser efficacement la gestion des flux.

Mme Mailloux rappelle que les inscriptions administratives par le web ont été fortement développées lors des dernières campagnes, ce qui permettra d'alléger les contraintes inhérentes à un enregistrement en présentiel : ce mode d'organisation va à l'évidence dans le sens de l'intérêt de l'étudiant.

Mme Mouret indique que de nombreuses composantes organisent un accueil des étudiants, par exemple sous la forme d'une visite du SCD, voire de l'ensemble des locaux ; or, ces visites sont réalisées par petits groupes, dont la composition est effectuée en s'appuyant sur la liste des inscrits administratifs. Il est donc préférable que les effectifs totaux soient stabilisés rapidement, dans la mesure du possible dès la pré-rentrée, et en tout état de cause avant le démarrage effectif des cours. Mme Mouret rappelle qu'un tel mode opératoire est avant tout mis en place pour garantir aux étudiants des conditions d'accueil optimales.

Répondant enfin aux questionnements de M. Raffini relatives aux étudiants en situation de réorientation en cours d'année, Mme Mouret précise que les dates d'inscription ici présentées ne concernent pas cette population.

M. Collomp évoque les candidatures d'étudiants n'ayant pas accès de plein droit à un niveau d'études, rappelant que ces candidatures ont vocation à être examinées par des commissions pédagogiques de composante, dont les présidents ont désormais délégation de signature du Président de l'Université pour prononcer l'autorisation d'inscription. M. Collomp tient à rappeler que les dates d'inscription fixées pour l'établissement valent aussi pour les candidatures soumises aux commissions pédagogiques : à ce titre, il sera nécessaire de veiller à ce que les présidents de ces commissions soient soustraits à toute éventuelle pression hiérarchique ou syndicale ; ceux-ci devront en effet être soutenus dans la perspective de faire respecter le bornage des périodes d'inscription voté ce jour, ce qui peut justifier de refuser certaines candidatures soumises hors délai.

Le Vice-président Formation soutient cette position, rappelant cependant que certaines situations exceptionnelles peuvent appeler une dérogation.

M. Juste demande si un cadrage d'établissement a été établi, qui circonscrirait les situations donnant accès de plein droit à une inscription hors délai.

Mme Bustany indique qu'il existe une procédure type dont les étudiants peuvent prendre connaissance par le biais du site web de la DEVE. Quant à l'opportunité d'accorder une possibilité d'inscription hors délai, celle-ci est appréciée au regard d'une situation particulière : cette décision ne saurait donc être orientée préalablement par un quelconque critère.





#### Vote

La CFVU émet un avis favorable au bornage de l'année universitaire, aux modalités et aux périodes d'inscription pour 2014/2015 (voir annexe), par 30 voix pour et 5 voix contre.

## **IV VIE ETUDIANTE**

### **1) Avis de la Commission FSDIE projets du 29/04/2014**

Mme Delfino présente brièvement les conclusions de la commission FSDIE projets du 29/04/2014 (voir annexe).

M. Traversari constate que le calendrier des commissions FSDIE projets ne fait pas l'objet d'un affichage suffisant : il souhaite alerter la CFVU ainsi que les représentants des services administratifs en charge de l'organisation des commissions sur cette question.

#### Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commission FSDIE projets du 29/04/2014 (voir annexe).

### **2) FSDIE social**

Le Vice-président Formation définit en préambule la nature des divers votes qui vont être effectués dans le cadre de ce point d'ordre du jour : sur la base d'un bilan de l'expérimentation, la CFVU va dans un premier temps se prononcer sur l'opportunité de reconduire le dispositif, ce qui se traduira alors par une validation du règlement intérieur du FSDIE social, modifié notamment en vue de signifier explicitement le caractère pérenne du dispositif. Le montant de la part du FSDIE dédiée à l'aide sociale jusqu'à la fin de l'année civile 2014 sera ensuite examiné. Enfin, la composition nominative de la commission FSDIE social sera définie pour ce qui est des membres issus de la CFVU.

#### **A) Présentation du bilan et pérennisation du dispositif**

M. Agresti présente tout d'abord les éléments de bilan faisant suite à l'expérimentation du FSDIE social (voir annexe), notant que l'Université d'Aix-Marseille n'a pas souhaité déléguer entièrement au CROUS la gestion du fonds : cette gestion a été réalisée sur le modèle d'une étroite collaboration entre les deux organismes, mode de fonctionnement qui s'est avéré fructueux et concluant.

M. Agresti présente ensuite les modifications du règlement intérieur proposées dans l'hypothèse où le dispositif serait reconduit :

- Il est proposé de supprimer toute référence au caractère provisoire de la commission FSDIE social, et plus largement du dispositif lui-même ;
- Compte tenu du vote et de la promulgation de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire a vocation à exercer les prérogatives qui étaient celles du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire dans le cadre du FSDIE social avant que la loi ne devienne exécutoire ;
- Il est proposé d'ajouter le Vice-président Etudiant du CROUS à la liste des invités permanents de la commission ;
- Un ajout est proposé, qui précise que l'aide consentie dans le cadre du FSDIE social ne peut dépasser l'échelon 1 des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) *pour une même année universitaire* : le montant maximal d'aide peut donc être attribué à un même étudiant au titre de l'année N, puis au titre de l'année N+1, sans limitation du nombre d'années consécutives au cours desquelles un usager pourra bénéficier du FSDIE social.

Mme Laget demande s'il est possible à un étudiant de recevoir deux subventions au titre d'une même année universitaire. M. Agresti lui confirme que cette possibilité est ouverte, dès lors que le total des montants attribués ne dépasse pas le plafond de l'échelon 1 de la BCS précité pour cette même année.

M. Raffini se montre satisfait du dispositif, qui a permis l'attribution de financements sur la base de critères assez larges ayant donné la possibilité de prendre en considération des situations très diverses. La collaboration avec le CROUS a eu pour effet d'éviter une possible concurrence entre les domaines d'intervention du CROUS d'une part, et du FSDIE social d'autre part.

De nombreuses situations ont ainsi pu faire l'objet d'une aide sociale : sur la base de ce constat, les élus étudiants se montrent tout à fait favorables à la poursuite du dispositif.

Cependant, M. Raffini signale des délais de versement des aides qui demeurent trop longs ; il serait souhaitable que ce problème soit résorbé, d'autant plus que les étudiants qui en expriment le besoin se trouvent parfois dans des situations financières et sociales complexes qui nécessitent de disposer rapidement des fonds.

M. Agresti confirme qu'il a bien été pris acte de cette problématique.

#### Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable :

- au principe de la pérennisation du dispositif du FSDIE social ;
- aux modifications du règlement intérieur du FSDIE social qui en découlent (voir annexe).



### **B) Montant de l'enveloppe**

M. Agresti rappelle que la réglementation permet de consacrer à l'aide sociale une part du FSDIE qui peut atteindre 30% de la totalité du fonds. Le dernier montant dédié au FSDIE social a ainsi été de 50 000 euros.

Il est proposé d'ouvrir un montant de 100 000 euros du FSDIE au titre de l'aide sociale jusqu'à la fin de l'année civile 2014.

M. Traversari demande dans quelle mesure d'éventuels reliquats non dépensés au titre du FSDIE projets au cours de l'année précédente pourraient venir abonder le FSDIE social pour l'année en cours : Mme Mailloux indique que la réglementation impose que les reliquats non dépensés à l'issue d'une année N alimentent le FSDIE au titre de l'année N+1 ; toutefois, il n'est pas possible de flécher spécifiquement le montant de ces reliquats vers un emploi dédié à l'aide sociale. Le montant total du FSDIE sera donc calculé en intégrant les recettes encaissées pour l'année N+1, auxquelles s'ajouteront les reliquats de l'année N ; le fonds global ainsi constitué pourra être dédié aux projets d'une part, et à l'aide sociale d'autre part dans la limite réglementaire de 30% de la somme totale.

M. Agresti ajoute que le taux d'exécution budgétaire constaté dans le cadre de l'emploi du FSDIE projets s'est considérablement amélioré entre 2012 et 2013 : celui-ci a en effet doublé, ce qui a pour effet de diminuer mécaniquement le montant des reliquats consécutifs.

M. Raffini estime opportun de mieux communiquer auprès des étudiants afin de porter à leur connaissance la possibilité de bénéficier du FSDIE social ; cette action de communication est particulièrement nécessaire à destination des primo-entrants.

Dressant un rapide état des lieux de la dernière commission, M. Paris note que le dispositif est de plus en plus largement connu des usagers, au regard du nombre croissant de dossiers qui ont été instruits : on constate notamment une augmentation des demandes d'aide à la subsistance dans le cadre de stages en mobilité.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture d'un montant de 100 000 euros du FSDIE dédié à l'aide sociale jusqu'à la fin de l'année civile 2014.

### **C) Composition nominative de la commission FSDIE social**

S'appuyant sur la composition type de la commission telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur du FSDIE social, M. Agresti rappelle que cette commission comporte un enseignant-chercheur ainsi que trois étudiants élus en CFVU, en plus du Vice-président Etudiant.

#### *Vote 1*

Mme Charlot-Bensimon ayant participé à la commission FSDIE social provisoire, M. Agresti propose que celle-ci prolonge cette fonction dans le cadre de la commission définitive. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par la CFVU.

#### *Vote 2*

Les trois étudiants issus de la CFVU proposés pour siéger en commission FSDIE social définitive sont :

- Mme Faddoul ;
- M. Raffini ;
- M. Ferreira.

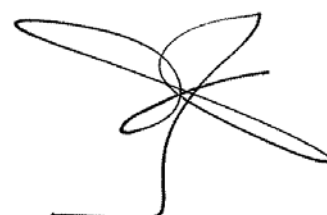
Cette proposition est approuvée à l'unanimité par la CFVU.

En sa qualité de Vice-présidente Etudiante, Mme Marie Delfino participera également à la commission.

Avant de clore la séance, M. Paul remercie l'ensemble des membres de la CFVU, et plus particulièrement les étudiants, dont il salue l'assiduité.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 17h49.

Thierry PAUL, Vice-président Formation





Présentation du projet  
Opération Campus  
« Aix-Marseille université »

au CFVU d'AMU

Mercredi 7 mai 2014

# Sommaire

- Le programme « Opération campus – AMU »
- Le pilotage de l'Opération Campus AMU
- Le cadre opérationnel de l'Op. Campus - AMU
- Les principaux éléments financiers de l'Op. campus - AMU
- Les calendriers de l'Op. campus – AMU
- Le cadre budgétaire de l'Op. Campus AMU
- Le modèle de financement de l'Op. Campus – AMU
- Présentation du projet Op. Campus – Aix-Quartier des facultés

# L'Opération Campus Aix-Marseille Université

## Aix-en-Provence



## Marseille Luminy



# L'Opération Campus Aix-Marseille Université

## Aix-en-Provence



## Marseille Luminy



# L'Opération Campus Aix-Marseille Université

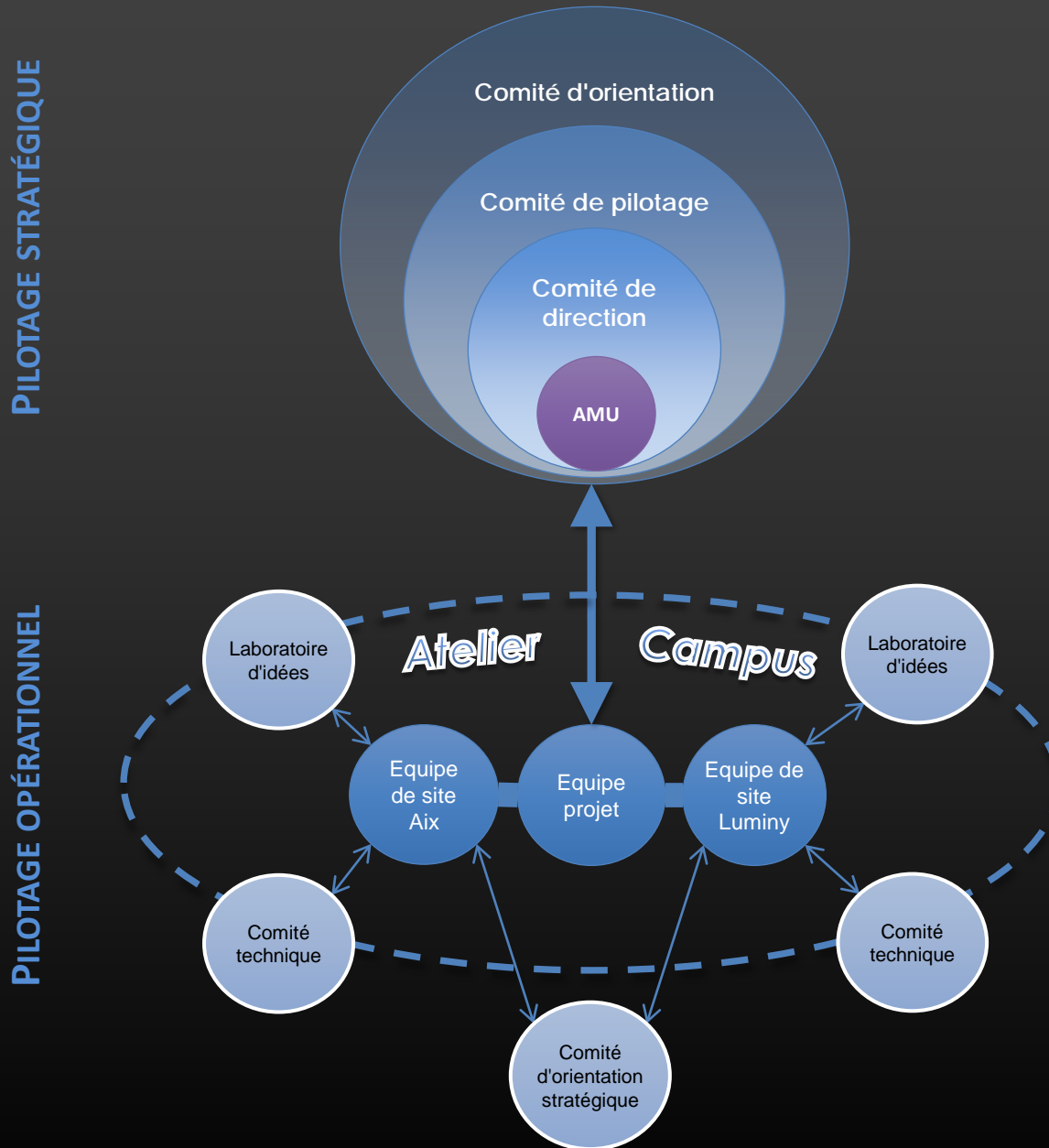
## Aix-en-Provence



## Marseille Luminy

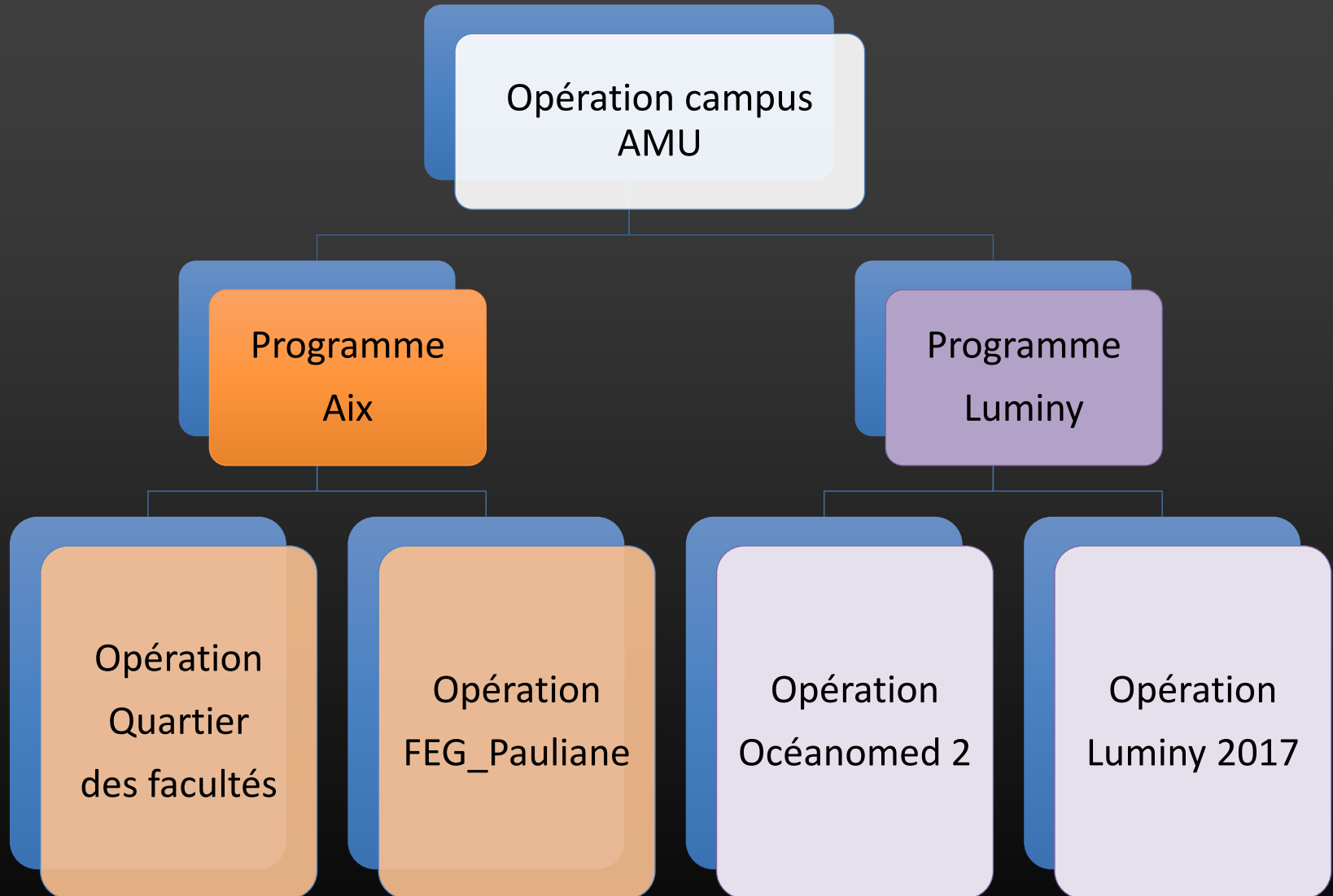


# Le pilotage de l'Opération Campus AMU

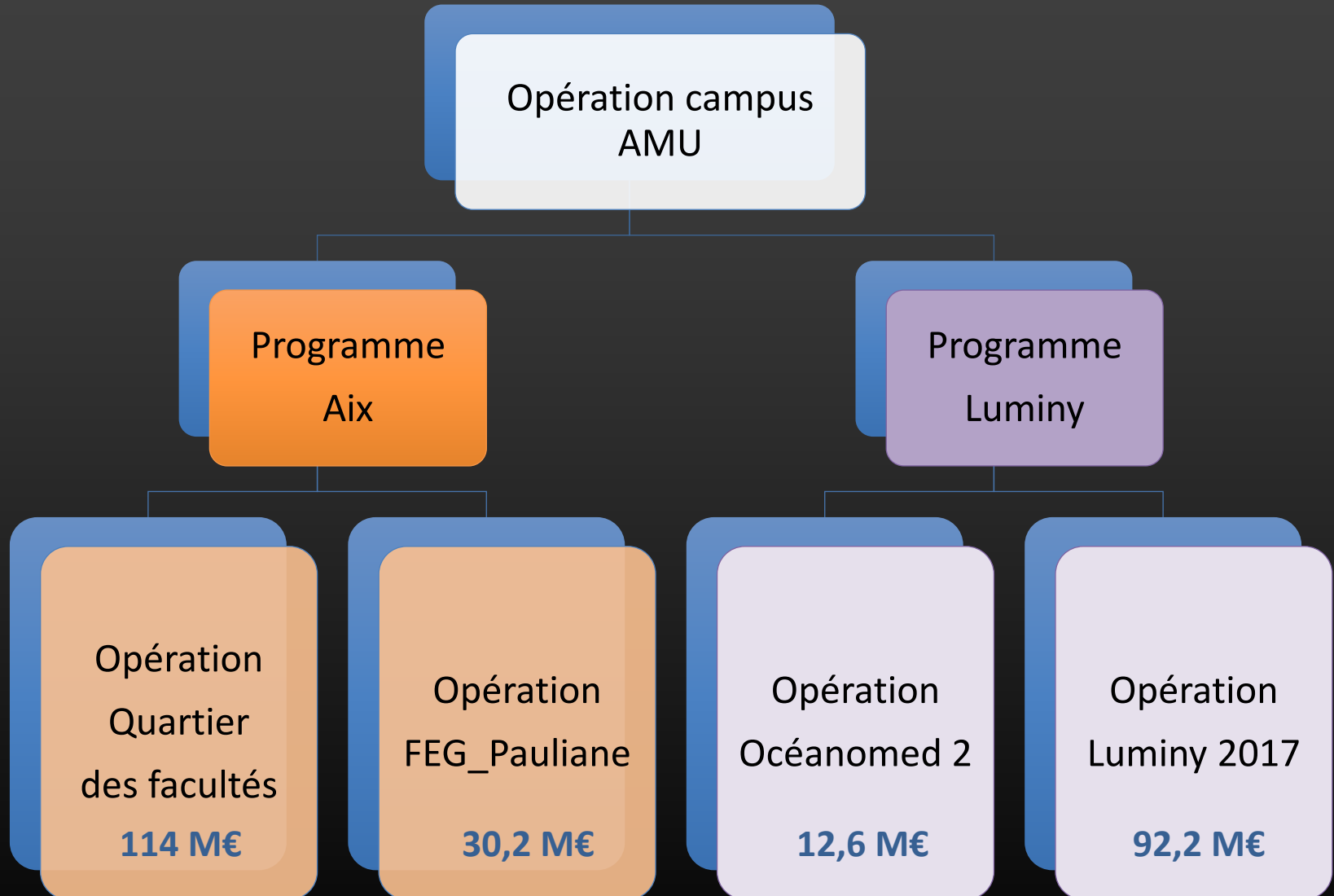




# Le cadre opérationnel de l'Op. Campus AMU



# Éléments financiers de l'Op. Campus AMU



# Éléments de calendrier de l'Op. Campus AMU

## Projet « Oceanomed II » :

- signature du contrat le 30 octobre 2012 ;
- livraison en septembre 2014 ;
- fin du contrat en août 2039 *soit 25 années d'exploitation*

## Projet « Quartier des Facultés » :

- signature du contrat en mai 2014 ;
- première livraison en mai 2016 ;
- deuxième livraison en octobre 2016 ;
- troisième livraison en octobre 2017 ;
- fin du contrat en mai 2044 *soit 28 années d'exploitation à compter de la livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche*

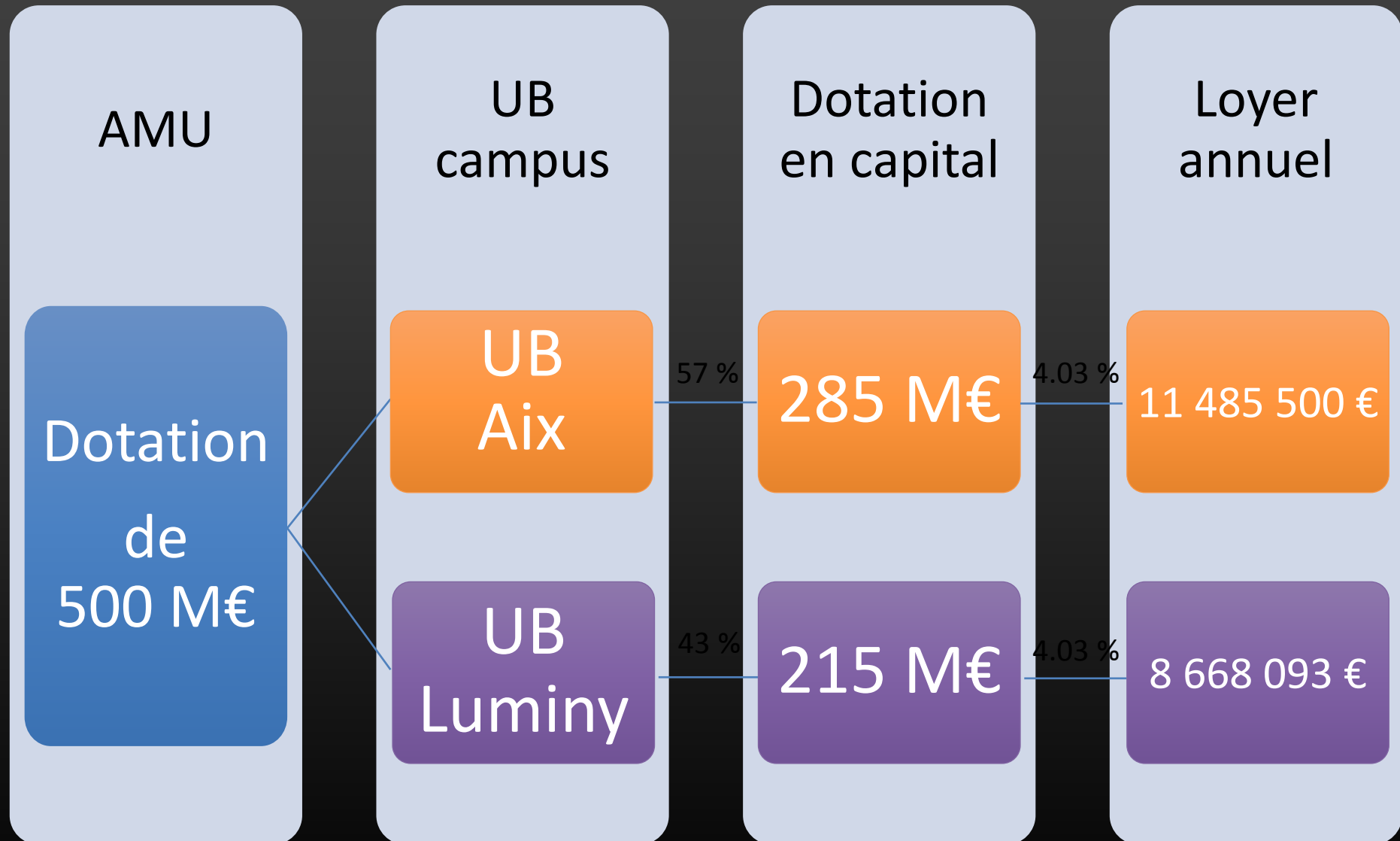
## Projet « Campus Luminy 2017 » :

- signature du contrat en février 2016 ;
- première livraison en janvier 2018 (Hexagone);
- deuxième livraison en mai 2019 (TPR1) ;
- troisième livraison en juin 2021 (TPR2);
- fin du contrat décembre 2043 *soit 25 années d'exploitation à compter de la livraison de l'héxagone*

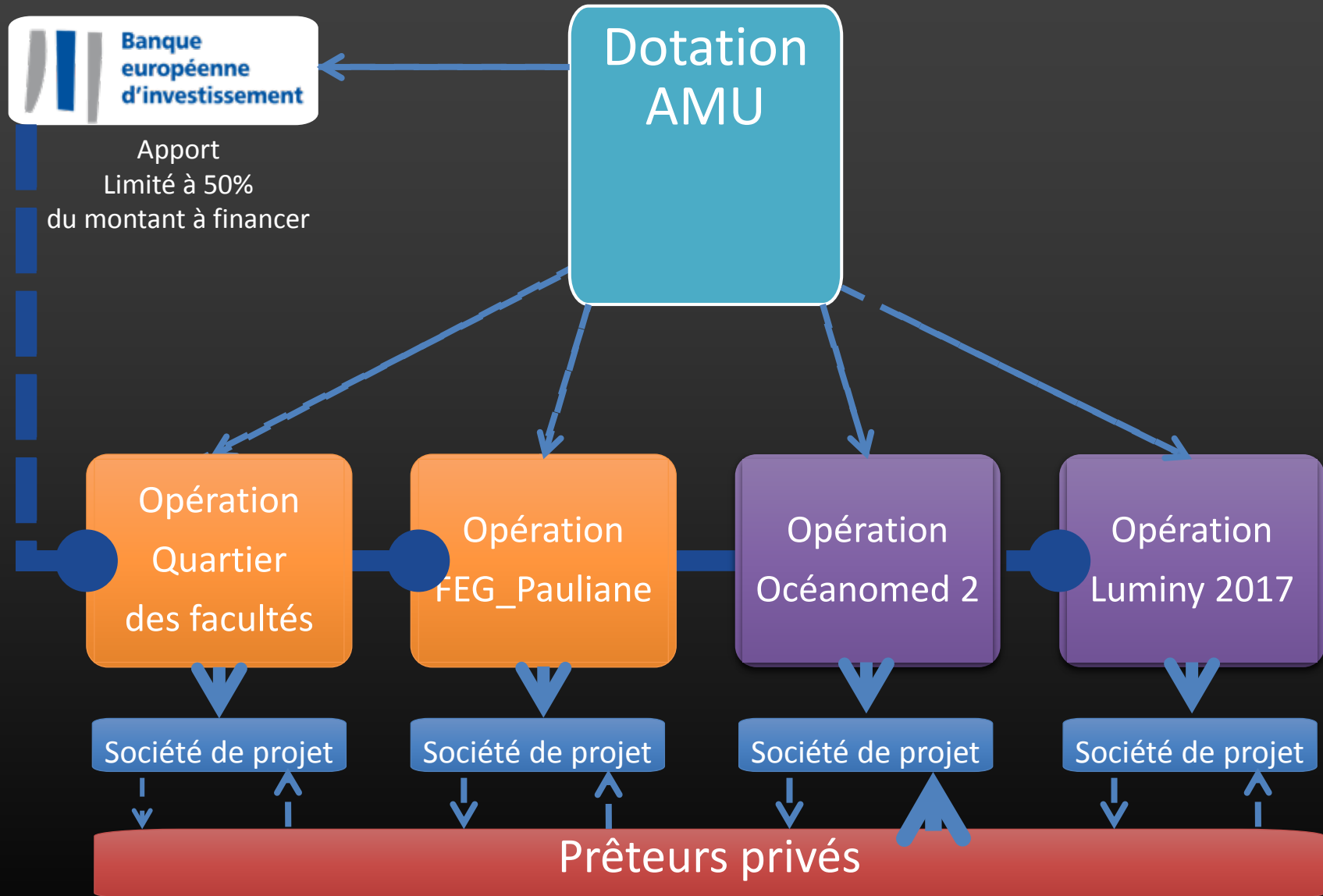
## Projet « Economie et Gestion » :

- signature du contrat en mai 2016 ;
- livraison en décembre 2018 ;
- fin du contrat en décembre 2044 *soit 28 années d'exploitation*

# Le cadre budgétaire de l'Op. Campus AMU



# Le modèle de financement de l'Op. Campus AMU



# Présentation du projet

## Aix — Quartier des facultés

Conséquences concrètes pour les étudiants  
du site concerné

# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Aménagement de l'entrée Nord



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Rénovation de la bibliothèque universitaire de Droit

VUE F: UN VOLUME PRINCIPAL DE CONSULTATION BAINÉ DE LUMIÈRE DIFFUSE  
LUMIÈRE, VENTILATION ET CONFORT THERMIQUE

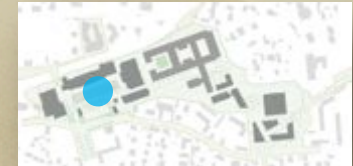




# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Aménagement du parvis de la faculté de Droit

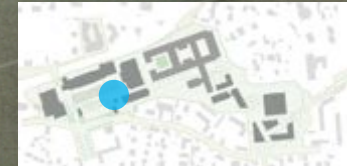
**VUE D: LA NOUVELLE PLACE DE LA CONNAISSANCE ACCUEILLE LES FONCTIONS DU NOUVEAU LEARNING CENTER EN BELVÉDÈRE**  
LES OMBRIÈRES PROCURENT DES ESPACES DE TRAVAIL AGRÉABLES ET PROTÉGÉS DU SOLEIL



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Aménagement de la « place de la connaissance »

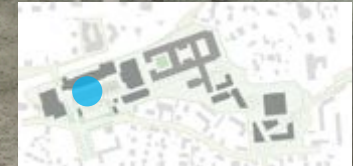
UNE CONNECTION AVEC LE RESTAURANT NOIR ET LA BIBLIOTHEQUE



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Création d'un petit restaurant de proximité

**VUE E: DES INTÉRIEURS LUMINEUX ET ACCUEILLANTS**  
UNE CONTINUITÉ INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR ÉVIDENTE



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Création d'une passerelle Nord-Sud



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Aménagement de l'axe Nord-Sud en cours provençal

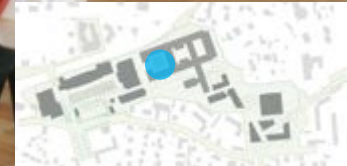


# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Aménagement des patios

VUE M: UN PATIO MINÉRAL

CLAUSTRAS ET PAVAGES POUR UNE PLACE RECOMPOSÉE



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

Rénovation intégrale du bâtiment Egger

VUE K: L'ESPACE DE TRAVAIL ENTRE COURS ET PATIOS



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Aménagement de la « Place des Lettre »

VUE 1 - LA PLACE DES LETTRES OU UN LIEU DE VIE ET DE CONNEXION





# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

LE CUBE, SCULPTURE SYMBOLIQUE DE L'UNIVERSITE



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Rénovation du Cube

**VUE 0:** DERRIÈRE LE FILTRE DE L'ENVELOPPE, LA VITRINE DES POTENTIELS ET ENJEUX DU CAMPUS ET DE SON RAYONNEMENT



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Aménagement de l'axe Est-Ouest

**VUE P: LA PLACE DE LA CULTURE: PERSPECTIVE, PROMENADE, GABARIT**



# Architecture, fonctionnalité, insertion dans le site

## Aménagement de l'entrée Sud

**VOF Q:** COMPOSITION ARCHITECTURALE FAISANT ÉCHO À L'ENSEMBLE DU SITE, L'ENTRÉE SUD ÉCRIT LE FUTUR DU CAMPUS DANS LE RESPECT DE L'HISTOIRE



# Volet technique

Phase réalisation — qualité des prestations

■ Désamiantage des bâtiments rénovés

■ Reprise des structures (règles sismiques)

■ Traitement qualitatif des façades et des étanchéités

■ Reprise intégrale du système de chauffage, de ventilation, de climatisation et de désenfumage

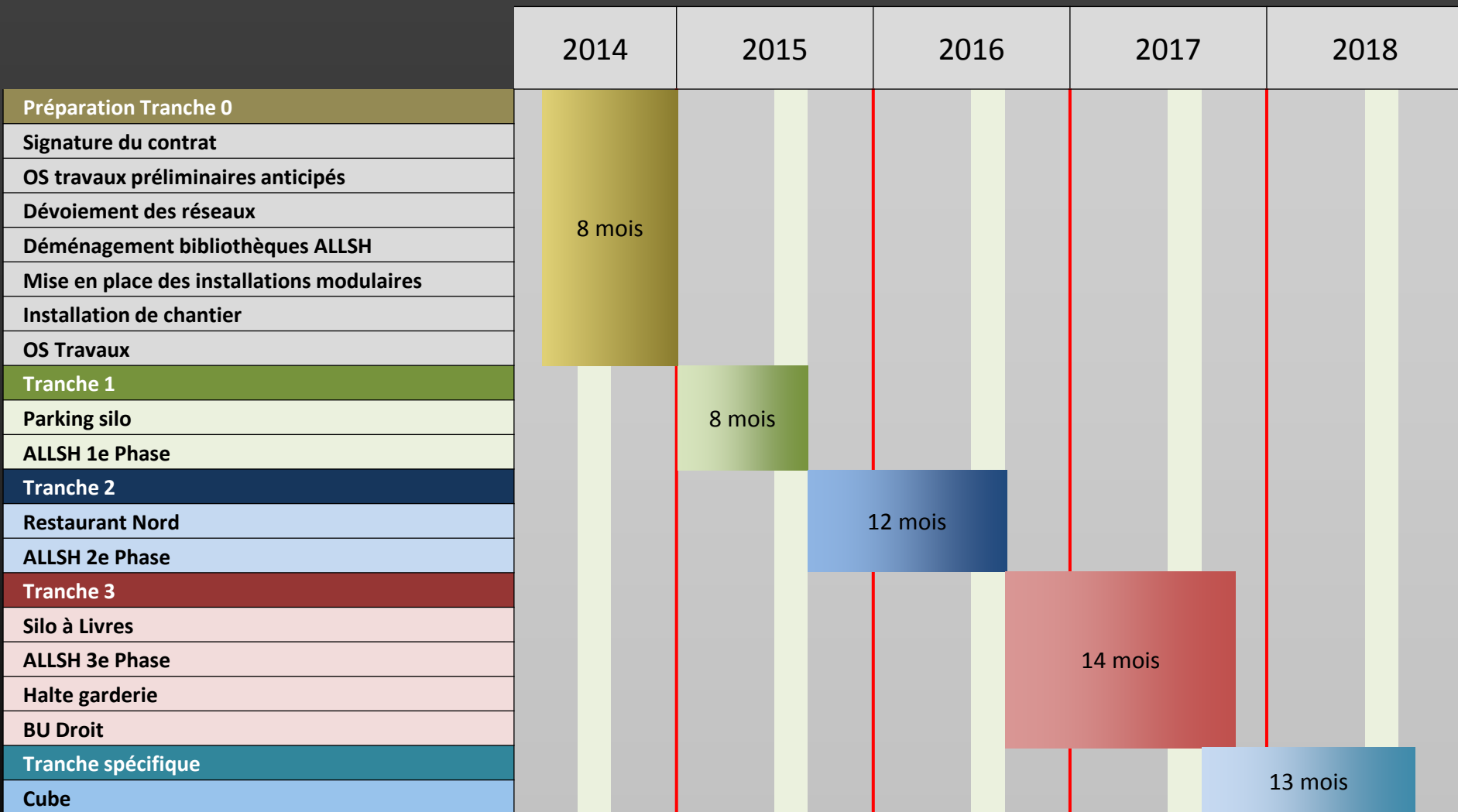
- Reprise intégrale de l'électricité et du SSI (courants fort et faible)

- Mise en œuvre d'une gestion technique centralisée (GTC)

- Reprise totale des lots architecturaux

- Mise en œuvre de mobiliers extérieurs et de mobiliers intérieurs fixes

# Planning



# Phasage ALLSH



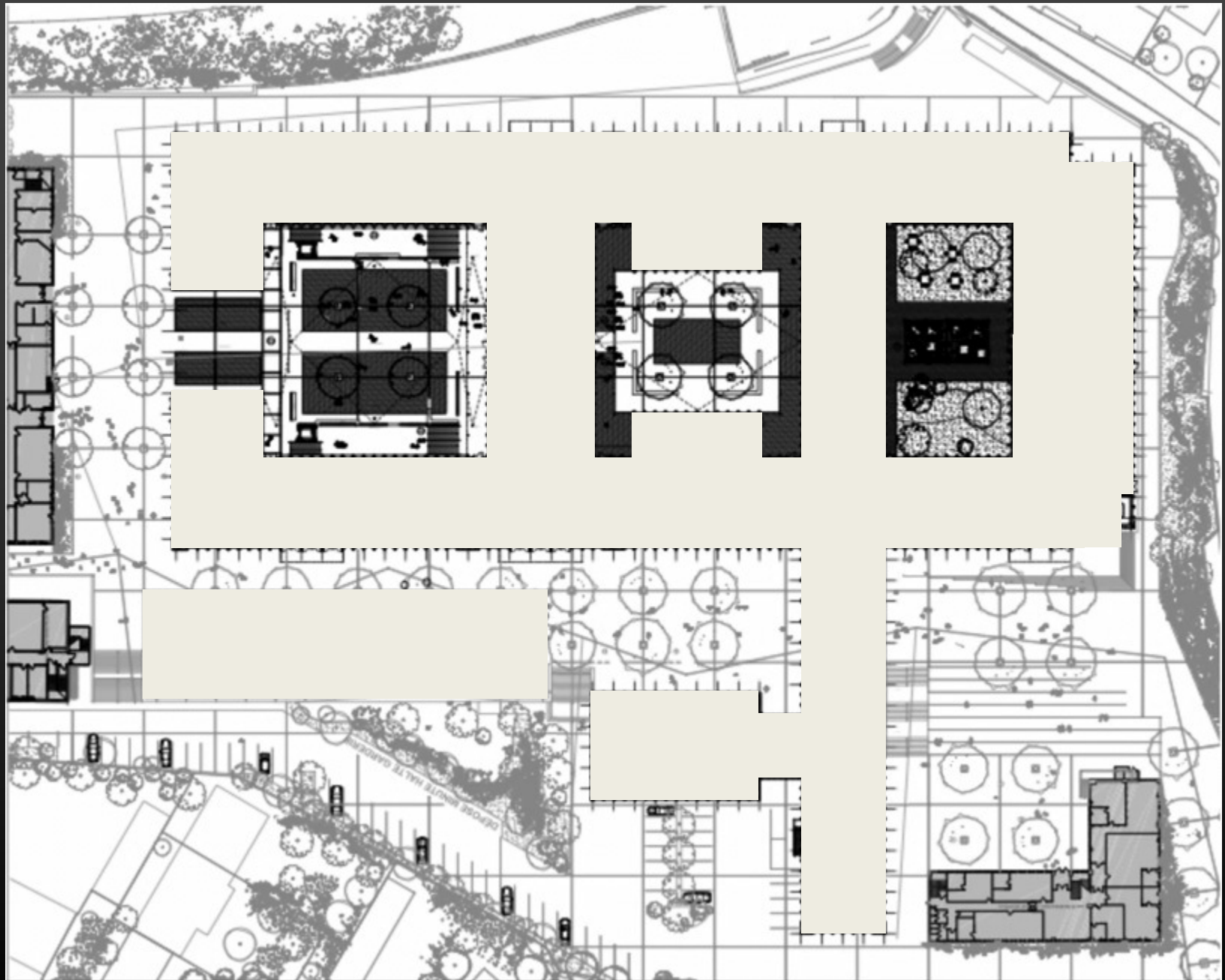
Phase 1



Phase 2



Phase 3



RdC

# Phasage ALLSH



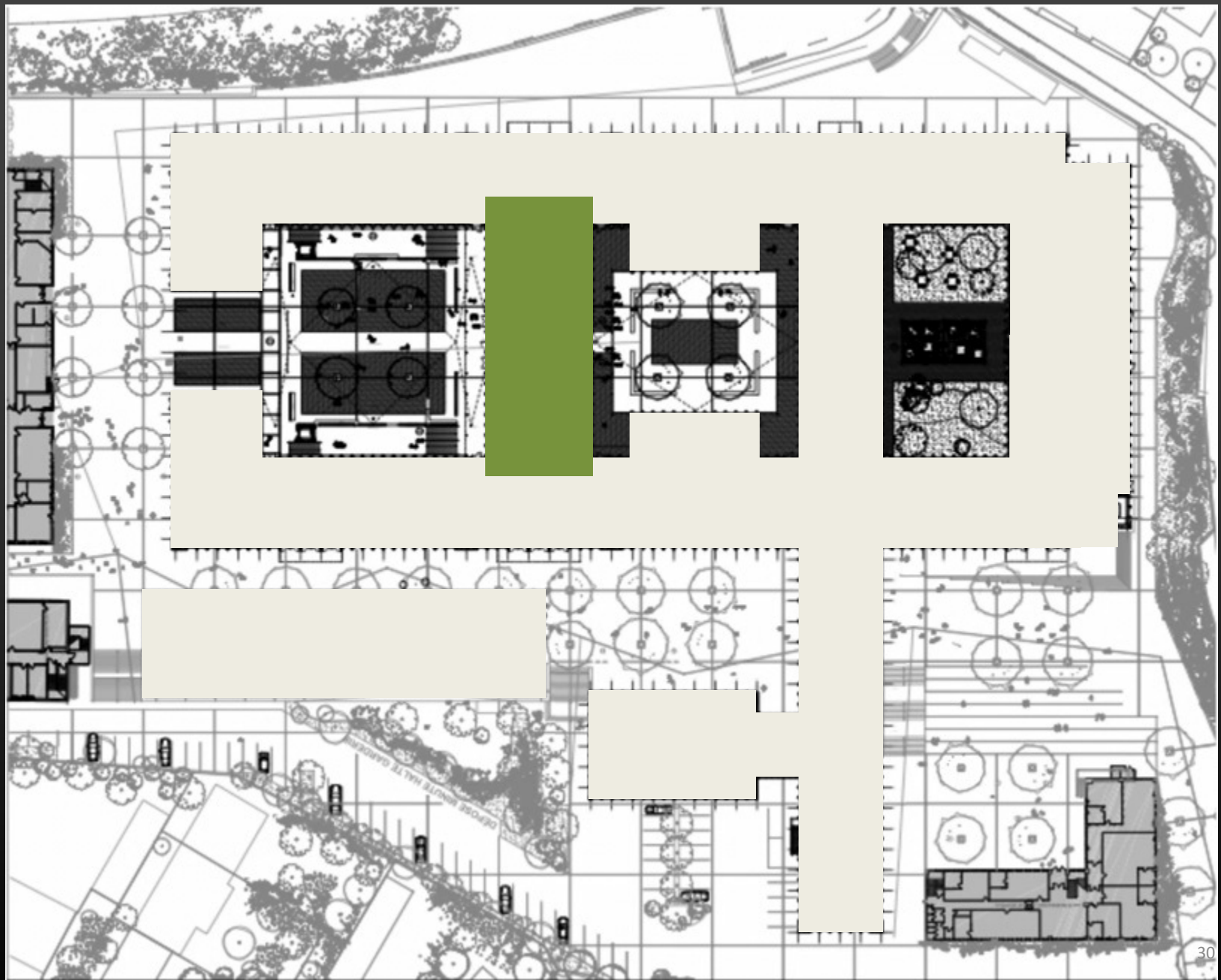
Phase 1



Phase 2



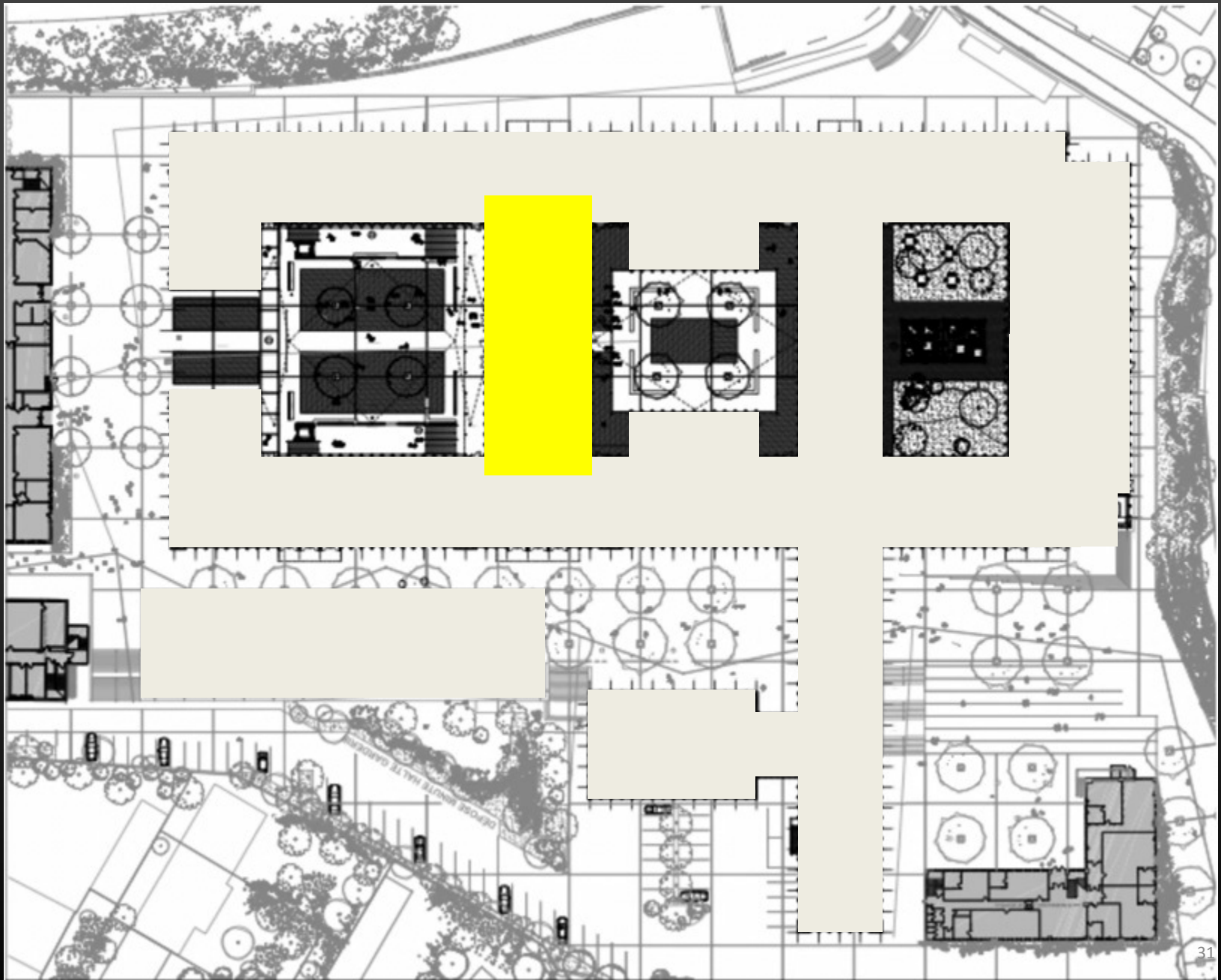
Phase 3



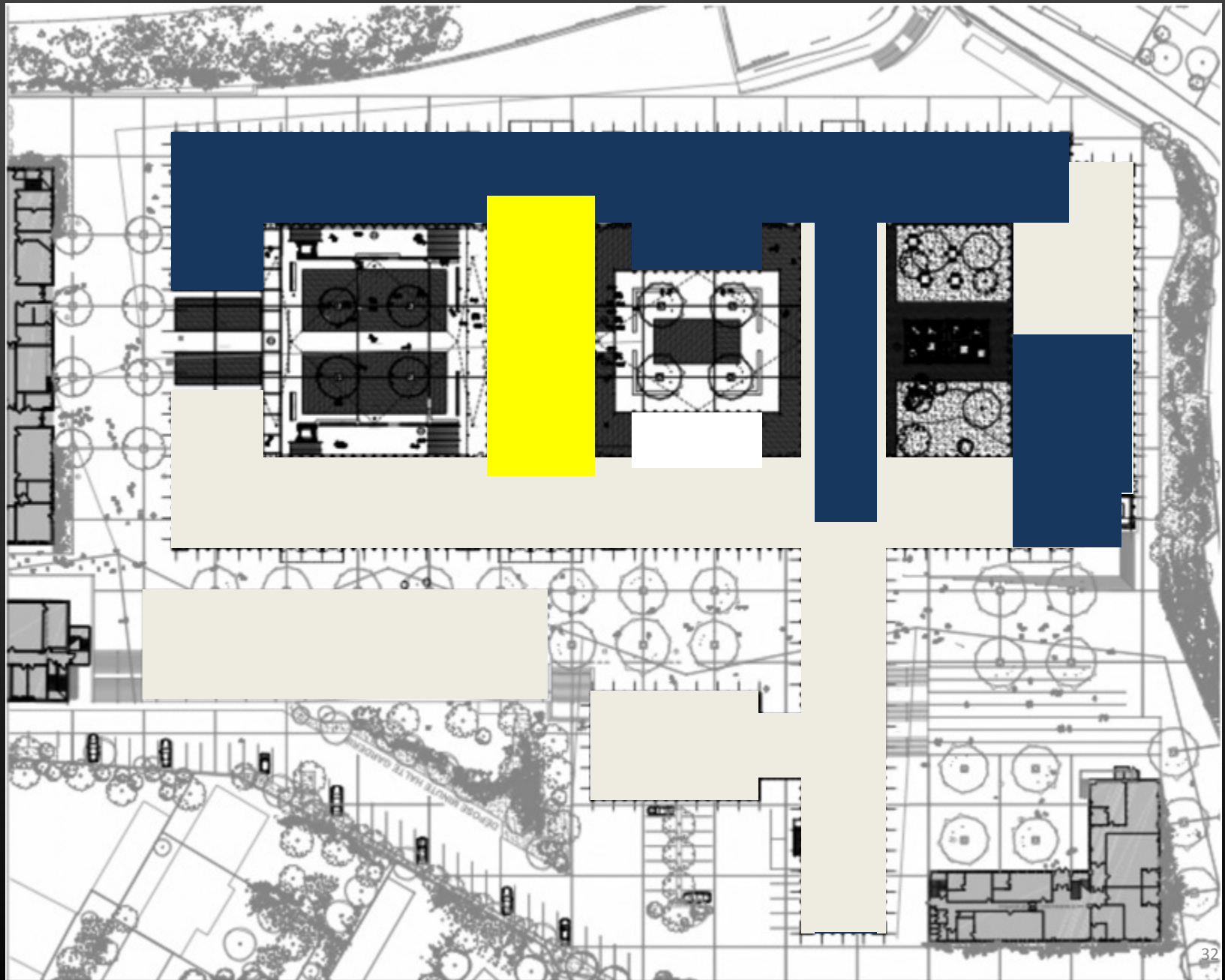


# Phasage ALLSH

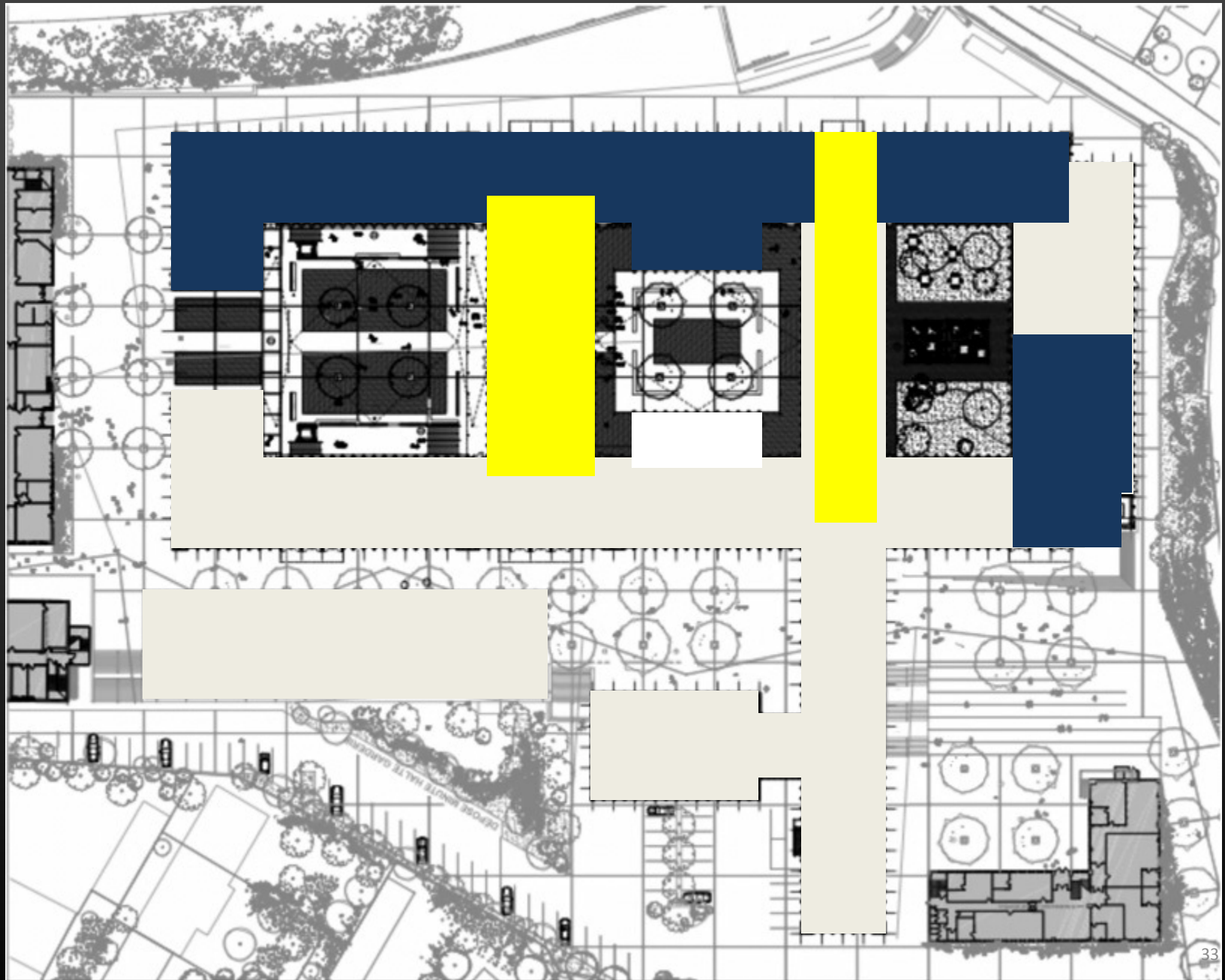
- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré

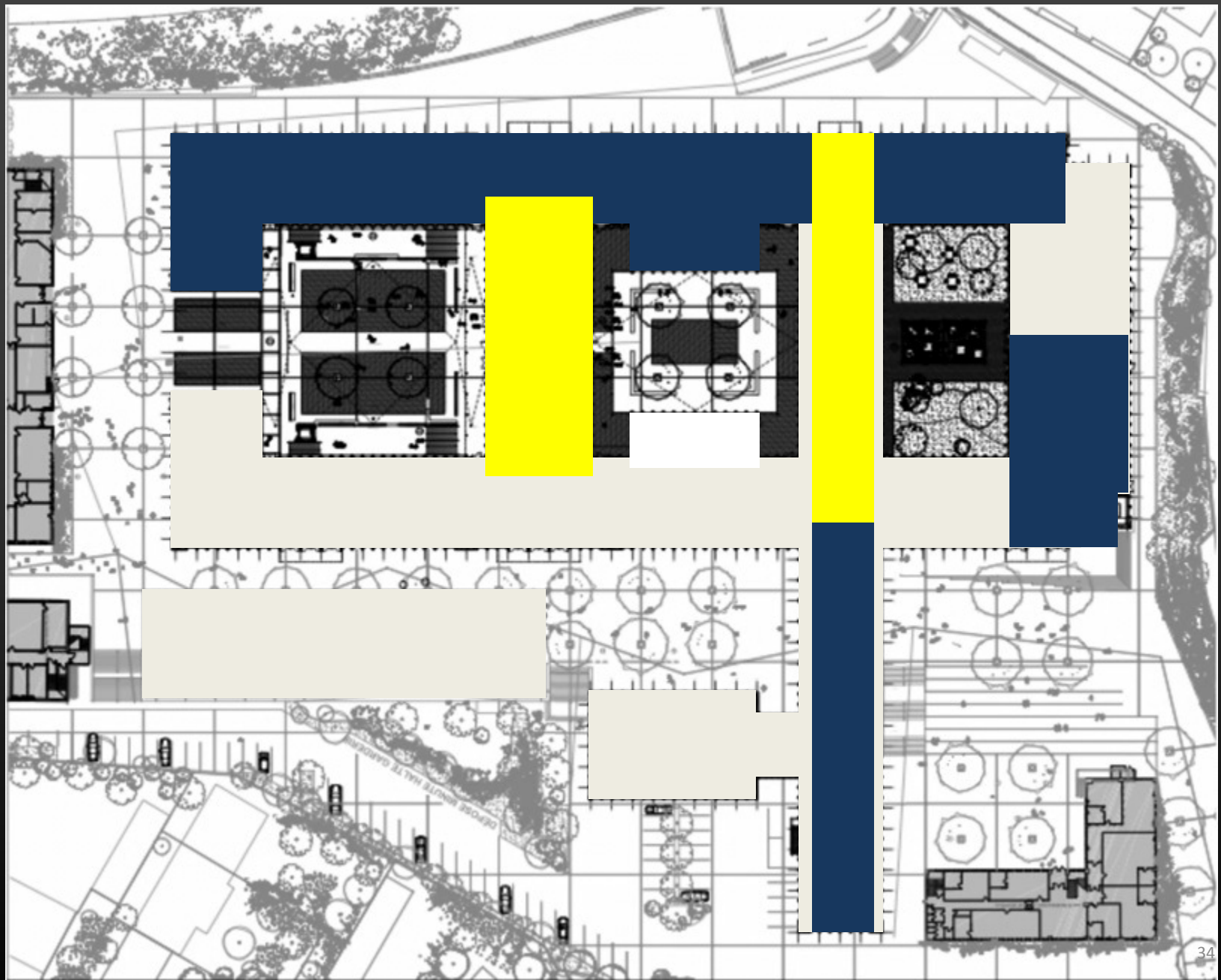


- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



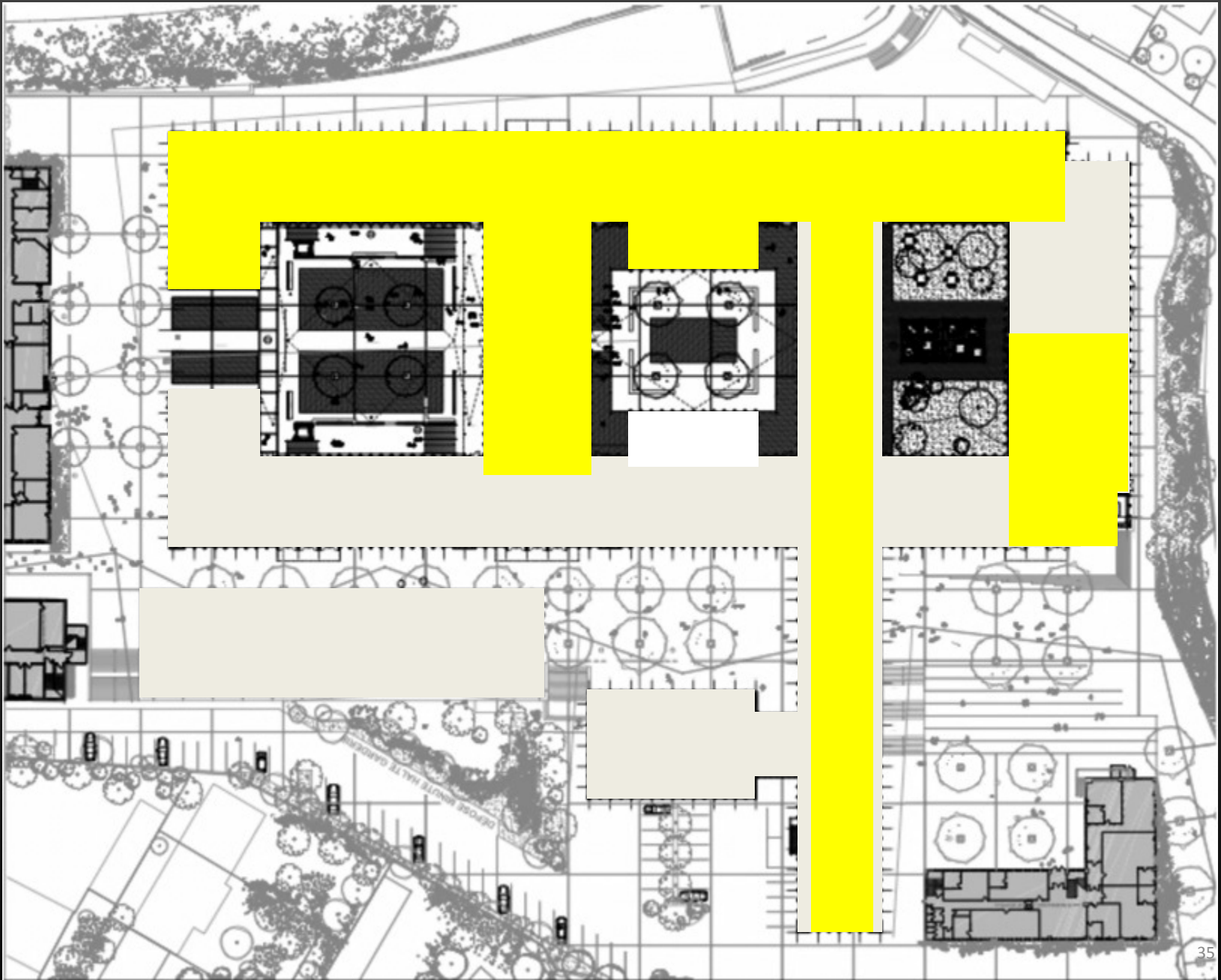
# Phasage ALLSH

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



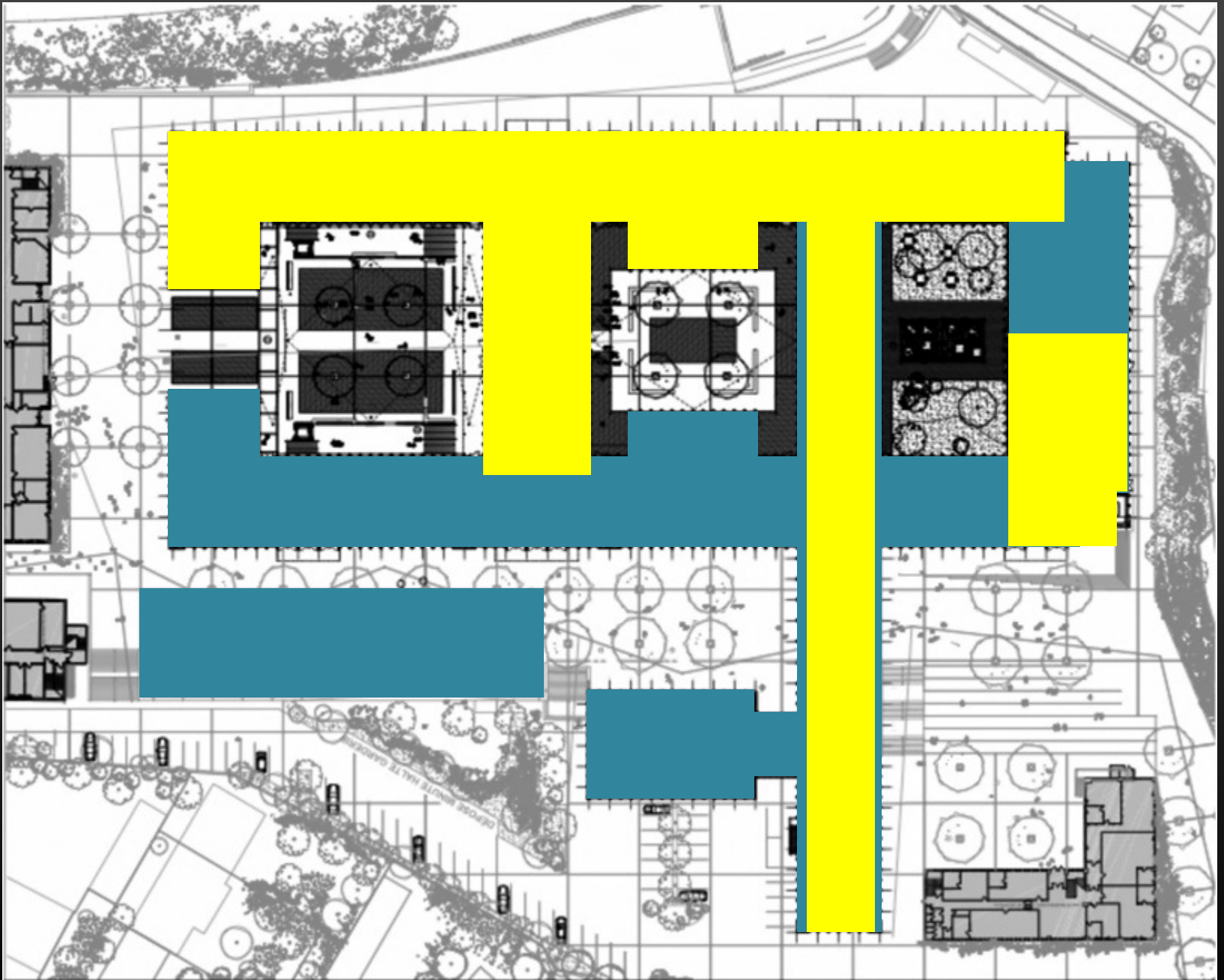
# Phasage ALLSH

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



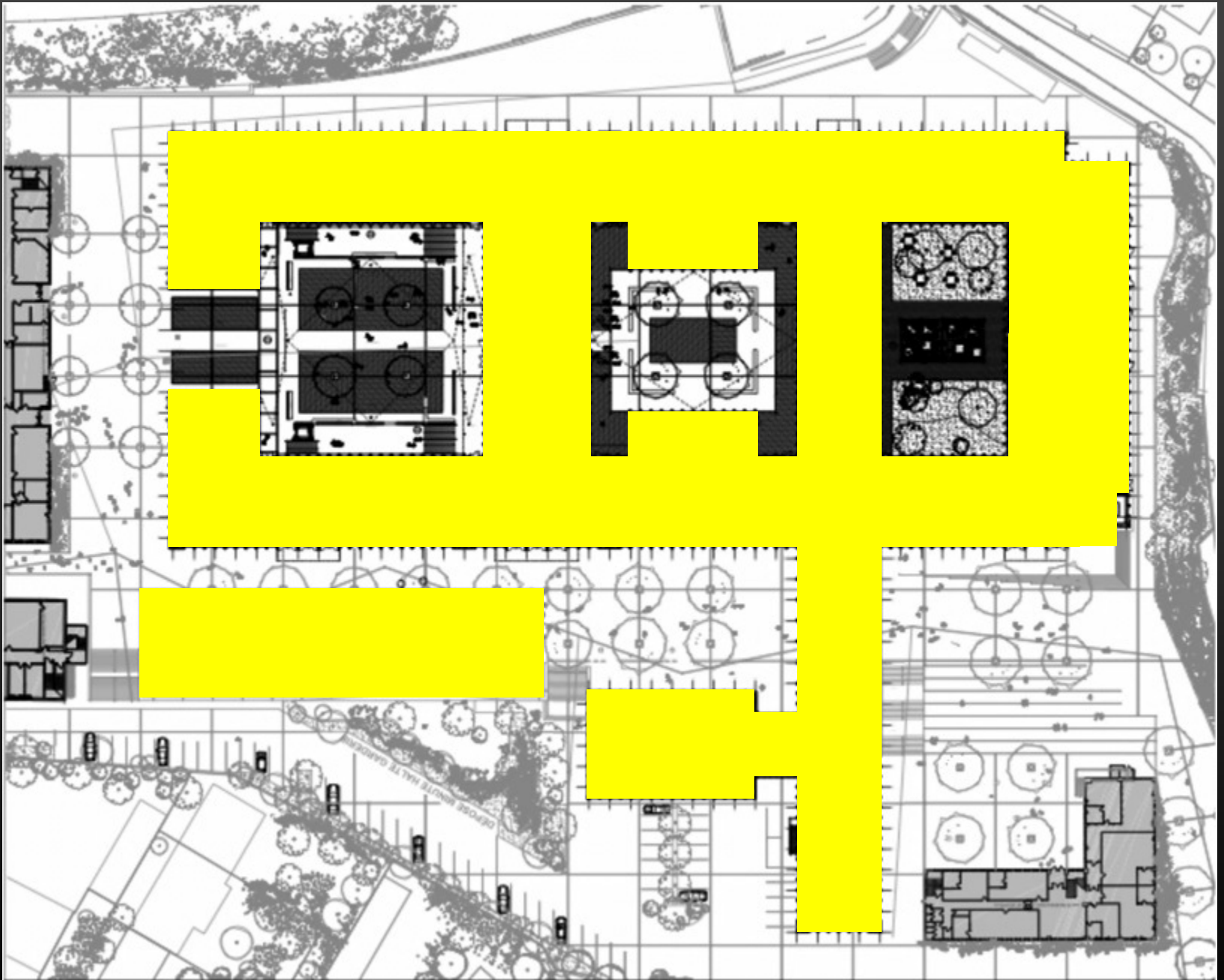
# Phasage ALLSH

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



# Phasage ALLSH

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3
- Livré



## Les principes directeurs des implantations provisoires

- Libérer au moins un tiers du bâtiment principal d'ALLSH dès la rentrée 2015 afin de permettre la réalisation de l'ensemble des travaux de restructuration lourde et d'aménagement en site occupé.
- Libérer le bâtiment principal d'ALLSH par grandes zones géographiquement homogènes, en cohérence avec le phasage de l'entreprise retenue.
- Déterminer avant le début des travaux le positionnement des activités universitaires qui auront vocation à rester sur le site Schuman durant les travaux, celles qui auront vocation à être temporairement implantées sur d'autres sites préalablement aménagés, ainsi que celles qui auront vocation à être implantées ou réimplantées dans le bâtiment principal d'ALLSH après la fin des travaux





# Phasage ALLSH

## Les lieux prioritaires pour les implantations provisoires



Schuman



Ruocco



Merci de votre attention

# Généralisation du C2i® niveau 2 « fonctions d'organisation et de communication » à l'Université d'Aix-Marseille (Note rédigée pour le CFVU)

---

La circulaire n° 2011-1027 du 20-12-2011 avait pour objet d'engager la mise en place d'une spécialité « fonctions d'organisation et de communication » pour le C2i® niveau 2 et de préciser le référentiel de compétences. Elle fixait également les principes généraux de sa mise en œuvre et de sa validation dans le cadre de l'expérimentation.

La candidature de l'Université pour participer à cette phase d'expérimentation a été approuvée par le CEVU de l'AMU du 15 février 2012 puis par le CA.

La spécialité « fonctions d'organisation et de communication » du C2i niveau 2, expérimentée jusqu'en février 2013 (circulaire n° 2011-1027 du 20 décembre 2011 parue au B.O.ESR du 19 janvier 2012) est entrée en phase de généralisation à compter du 1er septembre 2013.

La circulaire n° 2013-0013 du 8-7-2013 définit le référentiel de compétences associé à cette spécialité et précise les conditions de certification. Les dispositions qui suivent sont issues du bilan de l'expérimentation. Le C2i niveau 2 « fonctions d'organisation et de communication » s'adresse aux étudiants de licences ou de masters, en particulier de Lettres, Arts, Langues, Sciences Humaines et Sociales, pouvant être amenés, à l'issue de leurs études, à exercer des fonctions d'organisation et de communication ainsi qu'aux professionnels en activité.

## Descriptif de la formation

Le certificat doit attester les compétences définies dans le référentiel. Ces compétences doivent dans leur majorité être acquises dans le cadre de la formation. Pour celles qui ne le sont pas, des ressources pour l'auto-apprentissage sont mises à la disposition des étudiants. Exceptionnellement, des conférences pourront être organisées pour couvrir des domaines spécifiques.

Les compétences qui conduisent à la certification sont groupées dans 6 domaines. Les trois premiers domaines sont communs aux cinq C2I niveau 2 existants. Les trois derniers domaines sont spécifiques au C2I niveau 2 « FORCOM ».

## Mode de validation

La validation se fait en deux étapes :

Dans une première étape c'est la formation (niveau Master ou Doctorat) qui établie avec le porteur du projet une grille d'évaluation décrivant, pour chaque compétence, les activités ou les contenus intégrées à la formation, qui peuvent permettre l'acquisition de ces compétences par les étudiants inscrits dans cette formation. C'est cette grille qui va servir de trame pour la constitution du Dossier Numérique de Compétences (DNC) par le candidat. Le DNC peut prendre aussi la forme d'un dossier de preuves ou d'un Eportfolio.

Avant la fin de sa formation, chaque étudiant, qui se porte candidat à la certification, alimente le DNC ou l'Eportfolio afin de décrire les activités et les travaux effectués qui correspondent à chaque compétence.

Le responsable de la formation peut aussi reporter sur le DNC les résultats obtenus par l'étudiant dans les évaluations intégrées à la formation.

Dans une deuxième étape, un QCM constitué à partir d'une base de questions nationale est administré aux candidats.

## La certification

La certification C2i® atteste l'acquisition de compétences numériques pour un niveau et une spécialité donnés ; en conséquence, les modalités de certification se traduisent par la **validation ou non des compétences** du référentiel correspondant.

La certification, pour un niveau et une spécialité donnés, nécessite la **validation de chacun des domaines de compétences** du référentiel correspondant. Il n'y a **pas de compensation** entre les domaines.

Un domaine de compétences est validé quand **toutes les compétences du domaine** sont validées et, selon le niveau ou la spécialité, quand le contrôle de connaissances relatif au domaine est positif. La validation d'un domaine peut ne reposer que sur le seul contrôle de connaissances.

Les **domaines validés sont capitalisables**. En cas d'échec à la certification, une attestation précisant les domaines de compétences validés est remise au candidat ; celui-ci garde le bénéfice de la validation des domaines pour une prochaine certification.

## Le jury de certification

Le C2i® est délivré par l'établissement sur proposition d'un jury présidé par un enseignant-chercheur. Pour chaque niveau et chaque spécialité, un jury spécifique est désigné par le chef d'établissement. Il comprend des enseignants choisis pour leurs compétences en matière d'usages des technologies numériques, des membres invités en fonction des origines des candidats, ainsi que, pour le niveau 2, des professionnels concernés par la spécialité.

## Effectifs attendus

Pour la première année de généralisation, il devrait y avoir 4 ou 5 masters candidats pour proposer à leurs étudiants cette certification. On peut penser que d'autres masters se porteront candidats les années suivantes.

## Publics concernés

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 2 les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et engagés dans une formation conduisant à la délivrance d'une licence professionnelle, d'un diplôme conférant le grade de master, d'un doctorat ainsi que les publics de formation continue qui souhaitent obtenir une certification universitaire de leurs compétences numériques professionnelles.

## Coût de la formation

Il sera nécessaire de prévoir un budget pour démarrer la mise en place la certification dans la phase de généralisation. On estime à environ 8HTD par master candidat à la certification.

La mise en place d'une formation courte dans le cadre de la Formation Continue devrait à terme permettre le développement de cette certification.

## Tarifcation de l'étudiant

L'inscription à la certification est gratuite pour les étudiants inscrits dans une formation initiale de l'Université d'Aix-Marseille.

Il est envisagé d'ouvrir la certification à des candidats extérieurs (salariés, demandeurs d'emploi), éventuellement sous la forme de formations courtes. Dans ce cas, un tarif devra être fixé par la Formation continue.

## Création d'un DU (ou CU, ou DIU)

Un projet de coopération entre universités est en cours de discussion. Cela permettrait de développer des ressources spécifiques pour ce C2i2 Forcom afin de pouvoir l'ouvrir en formation à distance.

## Proposition d'un référentiel de compétences pédagogiques universitaires

- Document de travail -

Compétences	Descriptif
<b>1- Maîtriser des savoirs universitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se documenter</li> <li>- Situer les repères fondamentaux,</li> <li>- Connaître les enjeux épistémologiques</li> <li>- Prendre appui sur les avancées de la recherche</li> </ul>
<b>2- Concevoir un enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des objectifs en termes de connaissances et de compétences</li> <li>- Prendre en compte le contexte de la formation et la diversité du public et de ses acquis</li> <li>- Structurer le contenu d'enseignement</li> <li>- Planifier des activités et des séquences d'enseignement</li> </ul>
<b>3- Utiliser les différentes Technologies de l'Information et de la Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les outils multimédias</li> <li>- Savoir interagir à distance</li> <li>- Produire des supports pédagogiques adaptés</li> </ul>
<b>4- Transmettre des savoirs universitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajuster ses activités et ses séquences d'enseignement en fonction des situations et des publics</li> <li>- Favoriser l'intégration de compétences transversales (méthodologie du travail universitaire, autonomie, travail en équipe, interactivité, interdisciplinarité)</li> <li>- Susciter l'esprit critique</li> <li>- Guider les étudiants dans l'acquisition de connaissances et de compétences professionnalisantes</li> <li>- Faire appel à diverses formes d'expression orale et/ou écrite (le cas échéant dans une langue étrangère) et de communication non-verbale</li> </ul>
<b>5- Encadrer et accompagner l'étudiant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer dans le temps l'étudiant dans l'élaboration d'un travail personnel</li> <li>- Se rendre disponible pour dialoguer avec l'étudiant</li> <li>- Aider l'étudiant dans ses choix pédagogiques et de poursuites d'études</li> <li>- Soutenir l'étudiant dans la construction de son projet professionnel</li> </ul>

<p><b>6- Evaluer les apprentissages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et maîtriser les différentes méthodes d'évaluation</li> <li>- Planifier et mettre en œuvre les activités d'évaluation des apprentissages en fonction des objectifs poursuivis</li> <li>- Informer l'étudiant des modalités d'évaluation</li> </ul>
<p><b>7 - Travailler en équipe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets pédagogiques au sein de dispositifs de formation</li> <li>- S'organiser et collaborer avec d'autres enseignants dans les dispositifs de formation</li> <li>- Travailler en équipe pluridisciplinaire</li> </ul>
<p><b>8- Coordonner un programme pédagogique universitaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser un dispositif de formation en ayant une vision d'ensemble prenant en compte le contexte pluridisciplinaire, la problématique, les objectifs et les contraintes</li> <li>- Structurer des programmes pédagogiques en ordonnant une progression cohérente</li> <li>- Guider et accompagner le travail de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre du dispositif de formation</li> <li>- Engager un travail de compréhension et d'amélioration continue du dispositif de formation</li> </ul>
<p><b>9- Réfléchir à sa pratique et la faire évoluer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour ses connaissances en fonction de l'avancée de la recherche</li> <li>- Avoir un regard critique constant sur sa pratique pédagogique et en comprendre l'impact sur les apprentissages des étudiants</li> <li>- Mesurer la relation entre le contenu de ses enseignements et l'insertion professionnelle</li> <li>- Définir ses besoins en matière de formation continue</li> </ul>
<p><b>10- Agir de manière éthique et responsable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux, laïque et réglementaire du système universitaire</li> <li>- Se conformer au règlement intérieur de l'université et à la charte des examens et les faire respecter par les étudiants</li> <li>- Éviter toute forme de dévalorisation et de discriminations à l'égard des étudiants et de tout membre de la communauté universitaire.</li> <li>- Respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.</li> <li>- Garantir la confidentialité des informations individuelles concernant les étudiants.</li> <li>- Observer les règles relatives à la propriété intellectuelle</li> <li>- Respecter et faire respecter les règles de savoir-vivre et de savoir-être</li> </ul>

**DEMANDE D’HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE  
D’ADDICTOLOGIE CLINIQUE**

**I – UNIVERSITE : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE – UFR de Médecine**  
**(Préciser les UFR concernées)**

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES

**II – AVIS :**

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d’administration

**III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L’ENSEIGNEMENT:**

**NOM : Dr. Anne-Laure PELISSIER-ALICOT, PU-PH**

**ADRESSE : Service de Médecine Légale, Faculté de Médecine, 27 bd Jean Moulin, 13385 Marseille cedex 5**

**N° de téléphone : 04 91 32 35 16**

**N° de fax : 04 91 32 45 12**

**E-mail : anne-laure.pelissier-alicot@univ-amu.fr**

**IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE:**

Reconduction sur l’U.F.R. de Médecine de MARSEILLE de la Capacité d’Addictologie Clinique ayant pour objet la formation des médecins généralistes et spécialistes, salariés hospitaliers ou libéraux, souhaitant acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la prise en charge des conduites addictives.

La Capacité d’Addictologie Clinique n’étant pas organisée au sein de l’U.F.R. de Médecine de NICE, les étudiants niçois seront accueillis à MARSEILLE.

## **V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D’ETRE ACCUEILLIS**

**CHAQUE ANNEE:** 5 à 15 étudiants sont susceptibles d’être accueillis chaque année.

## **VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :**

<b>Thèmes enseignés</b>	<b>Volume horaire</b>	<b>Nom et qualification des enseignants</b>
<b>Généralités</b> - Notion d’addiction, historique, définitions, classifications - Neurobiologie des Addictions - Pharmacologie des addictions - Imagerie cérébrale des addictions - Marqueurs biologiques	3 h 3 h 3 h 2 h 2 h	Pr. C. LANÇON (PU-PH) Dr. O. MANZONI (DR1 INSERM) Pr. A.L. PELISSIER (PU-PH) Dr. C. FAGET (PH) Pr. A.L. PELISSIER (PU-PH)
<b>Aspects épidémiologiques, sociaux et législatifs</b> - Approche socio-économique et épidémiologique des addictions - Addictovigilance - Organisation du réseau de soins, structures médicosociales et réseaux - Politique de prévention des risques - Politique de réduction des risques - Addictions en milieu carcéral - Personne à la rue de longue durée avec comorbidités addictives - Addictions et législation - Addictions en entreprise	4 h 3 h 3 h 3 h 3 h 2 h 2 h 3 h 3 h	Pr. X. THIRION (PU-PH) Dr. J. MICALEFF (MCU-PH) Dr. S. RASSON (CCA) Dr. S. RASSON Dr. S. RASSON Dr. O. BAGNIS (PH) Dr. P.-P. VANDINI (PH) Pr. A.-L. PELISSIER Dr. L. TUCHTAN (AHU)
<b>Addictions et troubles psychiatriques</b> - Approches psychologiques et psychopathologiques - Comorbidités psychiatriques - Facteurs de vulnérabilité - Polyaddictions - Addictions et adolescence	3 h 3 h 2 h 3 h 3 h	Dr. D. MAGALON (PH) Dr. C. de STOPPELEIRE (PH) Dr. D. MAGALON Pr. C. LANÇON Pr. D. DAFONSECA (PU-PH)/Dr. M. GIVAUDAN (PH)
<b>Principes thérapeutiques</b> - Aspects chimiothérapeutiques - Entretien motivationnel - Les échelles d’évaluation - Thérapies cognitivo-comportementales - Thérapies de groupe - Prise en charge familiale - Addictions et grossesse	3 h 4 h 2 h 4 h 4 h 3 h 3 h	Pr. A.-L. PELISSIER Mme N. PAROLA (Psychologue) Dr. L. BOYER Mme M.-F. PELISSIER (Psychologue) Mme F. VAILLANT (Psychologue) Mme F. VAILLANT (Psychologue) Dr. X. CARCOPINO (PH)
<b>Alcool</b> - Pharmacologie et neurobiologie - Diagnostic clinique de la dépendance alcoolique et complications aiguës - Complications digestives de l’alcoolisme - Complications cardio-vasculaires de l’alcool - Complications neurologiques de l’alcool - Alcool et adolescents - Repérage précoce et intervention brève - Prise en charge globale du patient alcoolodépendant - Traitements pharmacologiques - Thérapies comportementales - Rôle des travailleurs sociaux - Associations d’anciens buveurs	3 h 3 h 4 h 3 h 3 h 3 h 2 h 3 h 3 h 3 h 2 h 1 h 1 h	Pr. A.-L. PELISSIER Pr. C. LANÇON Dr. S. BENHAIM (PH) Pr. P. AMBROSI (PU-PH) Dr. D. TAMMAM (PH)/Dr. P. BENSA (PH) Pr. D. DAFONSECA/Dr. M. GIVAUDAN Pr. C. LANÇON Pr. C. LANÇON Pr. A.L. PELISSIER Dr. D. MAGALON Dr. D. MAGALON Dr. D. MAGALON



<b>Tabac</b>		
- Pharmacologie et neurobiologie	3 h	Dr. D. BLANC (PH)
- Diagnostic de la dépendance tabagique et marqueurs d'évaluation	3 h	Dr. D. BLANC
- Tabac, cœur et vaisseaux	3 h	Pr. P. AMBROSI
- Tabac et voies respiratoires	3 h	Pr. F. BARLESI (PU-PH)/Dr. L. GREILLIER (PH)
- Tabac et cancer	3 h	Pr. F. BARLESI/Dr. L. GREILLIER
- Consultation de tabacologie	3 h	Dr. D. BLANC
- Aspects nutritionnels	2 h	Dr. D. BLANC
<b>Opiacés et opioïdes</b>		
- Pharmacologie et neurobiologie	4 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Diagnostic clinique de la dépendance aux opiacés	4 h	Dr. S. RASSON
- Comorbidités psychiatriques	3 h	Dr. S. RASSON
- Complications infectieuses	4 h	Dr. S. MOKHTARI (PH)
- Complications somatiques autres	3 h	Dr. S. RASSON
- Principes généraux de la prise en charge	3 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Traitements de substitution	2 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Prise en charge psychosociale	2 h	Dr. S. RASSON
<b>Cannabis</b>		
- Neurobiologie et pharmacologie	3 h	Dr. O. MANZONI
- Aspects cliniques de la dépendance au cannabis	2 h	Dr. S. RASSON
- Comorbidités	3 h	Dr. D. MAGALON
- Prise en charge	2 h	Dr. D. MAGALON
- Le point sur les cannabinoïdes de synthèse	2 h	Pr. A.L. PELISSIER
<b>Cocaïne et crack</b>		
- Pharmacologie et neurobiologie	3 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Aspects cliniques	3 h	Dr. S. RASSON
- Prise en charge	2 h	Dr. S. RASSON
<b>Amphétamines et nouvelles drogues de synthèse</b>		
- Pharmacologie et neurobiologie	2 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Aspects cliniques	2 h	Dr. S. RASSON
- Prise en charge	2 h	Dr. S. RASSON
<b>Addictions comportementales</b>		
- Jeu pathologique, cyberaddictions, achats compulsifs, addiction au travail, addictions sexuelles	4 h	Dr. D. MAGALON
- Troubles du comportement alimentaire, aspects somatiques et psychologiques	4 h	Dr. F. BAT (AHU)
- Sport et addictions	2 h	Pr. A.L. PELISSIER
<b>Addictions médicamenteuses</b>		
- Molécules	3 h	Pr. A.L. PELISSIER
- Diagnostic de la dépendance	2 h	Pr. C. LANÇON
- Prise en charge	2 h	Pr. C. LANÇON
<b>Sevrages complexes</b>	2 h	Dr. S. RASSON

## **VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.**

### **(Fournir lettre d'accord)**

- Service Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie et d’Addictologie, Pr. Christophe LANÇON. C.H.U. de la Conception –147, boulevard Baille 13005 MARSEILLE
- Service Médico-Psychiatrique Régional (SMPR) de Marseille, Dr. Catherine PAULET. 239 chemin de Morgiou 13404 MARSEILLE
- Fédération Accueil Urgences et Psychiatrie de Liaison, Dr. Elisabeth BALDO. Centre Hospitalier de Montperrin 109, Avenue du Petit Barthélémy 13600 AIX-EN-PROVENCE
- Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), Dr. Marie-Noëlle LEONELLI. Centre Hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne, 54 rue Henri Sainte Claire Deville, 83000 TOULON
- Pôle Addictions et Pathologies Associées, Dr. Françoise ALBERTINI. Centre Hospitalier Edouard Toulouse, 118 chemin de Mimet, 13015 MARSEILLE
- Centre de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Pr. A. TRAN. Hôpital l’Archet 2, 151 Route de Saint-Antoine, 06200 NICE
- Unité d’Hospitalisation en Addictologie, Dr. C. CARRERE. Hôpital l’Archet 2, 151 Route de Saint-Antoine, 06200 NICE
- Centre de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Malaussena, Dr. C. CARRERE. 10 avenue Malaussena, 06000 NICE

## **VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES**

### **1) Examen probatoire préalable à l’inscription**

L’inscription à la capacité est subordonnée à la réussite de l’examen probatoire comportant des épreuves écrites et un entretien. Les docteurs en médecine qui justifient au moins 3 années d’exercice professionnel peuvent être dispensés des épreuves écrites du probatoire.

### **2) Modalités de validation des enseignements**

**1<sup>ère</sup> année :** examen écrit avec note de 10 sur 20 pour accéder à la 2<sup>ème</sup> année

#### **2<sup>ème</sup> année :**

- Examen écrit avec note de 10 sur 20 pour accéder à la 2<sup>ème</sup> année
- Remise du mémoire de stage. Il est fortement conseillé de présenter le mémoire sous forme d’article scientifique.
- Présentation orale du mémoire. Il est fortement conseillé de présenter le mémoire sous forme de communication orale (type congrès).

### **3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement) :**

Le stage est organisé autour de 80 demi-journées réparties de façon homogène sur les deux années. La formation pratique peut être effectuée selon deux modalités :

- soit à titre de stagiaire ;
- soit à titre de thérapeute, pour des médecins exerçant avant leur inscription à la capacité dans ces structures agréés.

Les sites de formation pratique sont agréés par le responsable de la capacité : services hospitaliers ou hospitalo-universitaires, structures sanitaires, médico-sociales, de réseaux ville-hôpital situés dans le champ des addictions.

## TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(hors Droits d'inscription nationaux)

Présenté au CEVU du 7/5/2014

Conseil d'administration du --/-/2014

Pour la période du 2014/2015

TYPE DE DIPLÔMES	FOURCHETTE /Horaire (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	Pas de frais de formation
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	7 à 10 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Préparation à l'Agrégation	1 500 €
Diplômes d'établissement (CU, CESU, DU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques / par secteur en fonction du marché
DUT	6 à 12 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 24 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	12 à 17 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
Contrat de professionnalisation	7 à 20 € / heure en fonction des OPCA

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : **50 €** des frais de formations

CAS PARTICULIERS :

- ✓ REDOUBLANT avec cours : 200 € pour frais de dossier + frais de formation au prorata des ECTS restant à acquérir + DIN
- ✓ REDOUBLEMENT sans cours avec stage pratique en entreprise : 200 € frais de suivi en entreprise et tutorat + DIN
- ✓ REDOUBLEMENT ne présentant que les examens (ne suivant pas les cours) : 200 € pour frais de dossiers + DIN

**FRAIS D'INSCRIPTION**  
**au Centre de Télé Enseignement pour les Sciences (CTES)**  
**Tarifs valables à compter de l'année 2014-2015**

**I - Modalités de calcul des frais de formation à distance au titre du CTES**

Formule TC : tarif pour l'accès à la plateforme et le téléchargement des cours

Formule PO : tarif avec cours et TD imprimés et expédiés par courrier postal

Les frais de formation à distance sont fixés proportionnellement au nombre de crédits ECTS suivis, à raison de :

- 3,50 € par ECTS en TC ;
- 6,00 € par ECTS en PO.

**Soit pour un semestre complet (30 ECTS) : 105 € en TC et 180 € en PO et pour une année complète (60 ECTS) : 210 € en TC et 360 € en PO.**

**Supplément pour les étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM inscrits en formule envoi postal (PO).**

Les étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM/TOM et qui ont recours à l'envoi postal (formule PO) s'acquittent à chaque inscription annuelle d'un supplément de frais de formation qui dépend de leur lieu de résidence.

Le montant de ce supplément est défini selon les aires géographiques précisées dans le tableau suivant :

DOM/TOM	Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, St-Pierre et Miquelon, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises	20 €
Zone A	Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.	40 €
Zone B	Autres pays d'Europe, Afrique	70 €
Zone C	Amérique, Asie, Océanie	110€

**II - Calcul du tarif total appliqué à l'inscription**

Plusieurs situations sont à distinguer :

- **La formation est ouverte en présentiel et à distance :**

- ✓ Formation Initiale : Tarif total = DIN\* + frais de formation à distance tels que définis en (I) ;
- ✓ Formation Continue : Tarif total = DIN\* + frais de formation à distance tels que définis en (I) + frais de formation continue du diplôme correspondant avec exonération possible dépendant de la situation individuelle de l'étudiant et de l'aide éventuellement versée par son employeur.

- **La formation est ouverte uniquement à distance**

- ✓ Formation Initiale : Tarif total = DIN\*
- ✓ Formation Continue : Tarif total = DIN\* + frais de formation continue du diplôme correspondant avec exonération possible dépendant de la situation individuelle de l'étudiant et de l'aide éventuellement versée par son employeur.

- **Cas des auditeurs libres à distance**

Tarif total = frais d'inscription administrative « auditeur libre » d'AMU + frais de formation à distance tels que définis en (I)

\* DIN = Droits d'Inscription Nationaux

## Périodes et modalités d'inscription pour l'année 2014-2015

### Contexte réglementaire :

Le décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 indique (article 7) : « Les périodes et les modalités des opérations d'inscription sont fixées par le président de l'université ».

### I – Bornage de l'année universitaire

Proposition de bornage de l'année universitaire 2014-2015 à 13 mois : 1/9/14 au 30/9/15

*Rappel des raisons de l'extension de la période sur 13 mois : bénéfice du statut étudiant jusqu'aux inscriptions de l'année suivante, possibilité de faire des stages jusqu'en septembre, possibilité de soutenir des travaux/mémoires en septembre.*

### II – Périodes d'inscription

#### 1<sup>ère</sup> année (DUT, licence, PACES, PEIP)

- du 7/07/2014 au 5/09/2014

#### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (DUT, licence, licence pro, PEIP)

- du 7/07 au 19/09/2014

#### Master 1, master 2, diplôme d'ingénieur

- du 7/07/2014 au 3/10/2014

#### Doctorat

- du 7/07/2014 au 28/11/2014

Les dates d'inscription en 1<sup>ère</sup> année sont fixées par AMU.

Au-delà de la 1<sup>ère</sup> année, les composantes déterminent leurs dates d'inscription dans les fourchettes indiquées ci-dessus.

Les périodes seront étendues pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger et ceux s'inscrivant dans les formations en alternance. Ces périodes doivent être affichées dès que possible aux étudiants, notamment aux futurs bacheliers.

### III – Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent obligatoirement à distance (IA Web) pour les populations suivantes :

- nouveaux inscrits en DUT1, licence1 et PEIP1
- réinscriptions en DUT1 et DUT2, L1 et L2, PEIP1 et PEIL2, licence professionnelle.

Hors inscription en 1<sup>ère</sup> année, les nouveaux entrants s'inscrivent en présentiel auprès des services de scolarité.

Pour tous les autres diplômes, les modalités d'inscriptions à distance doivent être privilégiées.

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/116	CA	Complément subvention Rachimbourgs 2014	BDE Droit Aix Marseille	Laetitia Duren	Droit et Science Politique	Master Droit Public	250,00 €	250,00 €	13 mars 2014, FDSP Aix en Provence	Favorable	250,00 €	
2013-2014/155	Autres	AG d'ELSA France	ELSA	Driss MAALLEM-DEBARD	Droit et Science Politique	L3 Droit	1 000,00 €	8 891,67 €	29,30,31 mai et 1er juin 2014	Favorable avec recommandation	1 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/156	CST	Les cahiers de Portalis	Association de l'Institut Portalis	Sarah KRUMHORN	Droit et Science Politique	L3 Droit	500,00 €	664,96 €	À partir de septembre 2014, FDSP Aix en Provence	Favorable avec recommandation	500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/157	Autres	Les MASTERS DU DOC	Les Chantiers du réel	Samuel ALBARIC	ALLSH	Master Pro « Métiers du film documentaire »	2 000,00 €	2 200,00 €	18 et 19 juillet 2014, UFR ALLSH, Aix en Provence	Favorable avec recommandation	1 400,00 €	La Commission ne souhaite pas financer le versement de per diem aux intervenants et sera attentive au respect de cette recommandation lors de la présentation du bilan moral et financier.
2013-2014/158	Sport	Participation à la Juris'Cup	SPEED AIX	Paul MEFFRE	Droit et Science Politique	M2 Droit	2 000,00 €	3 300,00 €	18 au 21 septembre 2014, Marseille	Favorable avec recommandation	2 000,00 €	L'université étant le financeur le plus important, la Commission demande une réelle visibilité de l'établissement avec l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les bâtons, les polos, les pavillons et les éventuels supports de communication.
2013-2014/159	Sport	Sémélé Beach 2	Sémélé	Jessy BENGOLD	ALLSH	M2 Musicologie	5 960,00 €	6 810,00 €	22 mai 2014, CSU Aix en Provence	Favorable avec recommandation	4 330,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et T-Shirts.
2013-2014/160	Autres	Croisière Corse	Autour du sport à l'Université	Simon PRIEUR	ALLSH	LEA	3 618,00 €	8 118,00 €	2 au 11 mai en Corse	Favorable avec recommandation	3 618,00 €	L'université étant le financeur le plus important, la Commission demande une réelle visibilité de l'établissement avec l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les bâtons, les sweats, les pavillons et les éventuels supports de communication.
2013-2014/161	Solidarité	« Waka Songandé ! » Dans les valises de Burkin'Art	Burkin'Art	Anais GUITARD	Droit et Science Politique	M1 Droit international et Européen	5 382,73 €	6 382,73 €	Aout- septembre au Burkina Faso et Printemps 2015 sur le campus d'Aix en Provence	Favorable avec recommandation	4 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication annonçant le festival.
2013-2014/162	Autres	Garden Party 2014	BDE Droit Aix Marseille	Maxime GRAMMAIRE	Droit et Science Politique	Licence Droit	13 000,00 €	15 304,26 €	7 juin 2014 Parking de la Faculté de Droit, Aix en Provence	Favorable avec recommandation	11 500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/163	Solidarité	Bénévolat international au Cambodge		Julie LINARES	Droit et Science Politique	M1 Droit international et Européen	1 500,00 €	2 300,81 €	15 juin au 15 août 2014 Orphelinat de Phnom Penh (Cambodge)	Favorable	1 200,00 €	
2013-2014/164	Hand / Sport	Journée des APAS	Mars'APAS	Jaunet MAXENCE	Science et technologie	L3 STAPS	685,00 €	985,00 €	Vendredi 16 mai 2014, Luminy	Favorable	685,00 €	
2013-2014/165	Sport	Assomades 2014	ASSOM	Erwan Maussion	Science et technologie	L2 STAPS	1 000,00 €	3 510,00 €	17 mai 2014 au SMUC, Marseille	Favorable avec recommandation	1 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/166	Citoyen	GreenTech	BDE Polytech Marseille	Stéfan Ré	Polytech	M1 Polytech	553,40 €	1 253,40 €	à partir de septembre 2014, Luminy et Etolle	Favorable avec recommandation	553,40 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les ecocups.

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/167	Autres	Livre « 3 années passées à Polytech »	BDE Polytech Marseille	Yohann DUFOUR	Polytech	M1 Polytech	2 625,00 €	7 875,10 €	Année 2013-14, Polytech	Favorable avec recommandation	2 625,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les livres.
2013-2014/168	Autres /congrès	REC WEEM	AEM2	Sarah Zerliouh	Santé	L3 médecine	336,00 €	496,00 €	2 au 5 mai 2014 à Toulouse	Favorable	336,00 €	
2013-2014/169	Sport	Aspel Cup	ASPEL	Grégory MARKAI	Science et technologie	L2 STAPS	1 400,00 €	3 350,65 €	25 mai au complexe sportif de Bouc Bel Air	Favorable avec recommandation	1 400,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les T-Shirts, les maillots et les supports de communication.
2013-2014/170	Autres	WEF et CA de l'ARES	BDE Droit Eco Marseille	Camille MOURRE	Droit et Science Politique	L1 Droit	5 950,08 €	7 668,63 €	6,7 et 8 juin 2014, site Canebière	Favorable avec recommandation	4 350,00 €	La commission préconise de revoir à la baisse le budget "hôtel" et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/171	Autres	Les Clés de l'Enclos	ALLIE	Louis Juste	Science et technologie	L2 Physique	2 500,00 €	3762,00 €	Septembre 2014 à mai 2015, Campus Luminy	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur le mensuel.
2013-2014/172	CST	Course solaire Savoie	NIDAECO	Luc JOBERT	Science et technologie	L3 SPI AGE	2 800,00 €	3 577,00 €	7 et 8 juin, Savoie Technolac	Favorable avec recommandation	2 800,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les T-Shirts et les supports de communication.
2013-2014/173	Sport	10ème anniversaire du M2 Droit du Sport	AEMDS	Manon ELIAOU	Droit et Science Politique	M2 Droit du Sport	4 500,00 €	6 856,00 €	3 mai au Big Foot, Cercle des Nageurs	Favorable avec recommandation	3 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2013-2014/174	CA	Concert de l'EMEPS et Fanfare des Vieux Pores	EMEPS	Jérémy TROCHERIE	Santé	L > Pharmacie	1 700,00 €	1725,00 €	30 avril, cité U Galinat			Projet annulé
		Nb de projets Présentés :	21				Total Sommes demandées :	59 260,21 €			Total subventions accordées	49 047,40 €
		Nb de projets Financés :	20				Montant global des projets présentés :	95 281,21 €				

Montant crédits ouverts au budget 2014 :	379 525,00 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	215 918,30 €

Montant disponible avant commission :	212 654,10 €
Montant disponible après commission :	163 606,70 €

**CFVU**

**Bilan de l'utilisation du  
FSDIE Social pour  
l'année 2013/2014**

**CFVU**

**7 mai 2014**





## I. Le FSDIE Social

- Rappel des textes référents
- Constitution de la Commission provisoire
- Critères d'examen des demandes
- Eléments de bilan

# Rappel des textes référents

➤ **Circulaire No2011-1021 du 3-11-2011 : développement de la vie associative et des initiatives étudiantes (BO-MESR n° 43 du 24 novembre 2011.)**

**1. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.**

**2. Le FSDIE est alimenté par une partie des droits de scolarité acquittés par les étudiants auprès de leur université, dont le montant minimal est fixé chaque année par l'arrêté relatif aux taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ensuite, le conseil d'administration de l'établissement détermine la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds en référence de l'arrêté interministériel.**

➤ **Charte des associations AMU, votée au CA du 24 avril 2012**

## FSDIE Social

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PROVISOIRE POUR L' AIDE SOCIALE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES DE L' UNIVERSITE D' AIX-MARSEILLE.**

**La Commission est composée de membres avec voix délibérative (10) et d' invités avec voix consultative.**

**Sont membres avec voix délibérative :**

- **Le Vice-président délégué à la vie étudiante,**
- **Le Vice-président étudiant,**
- **Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant,**
- **Le Directeur du CROUS ou son représentant,**
- **Les représentants enseignants-chercheurs de la CFVU (1) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**
- **Les représentants des élus étudiant de la CFVU (3) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**

**Sont membres avec voix consultative :**

- **Les assistantes sociales du CROUS**
- **Les représentants des mutuelles étudiantes**
- **Le Chargé de Mission handicap**
- **Le Directeur du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)**

## *Critères d'examen des demandes*

Les demandes d'aide par le FSDIE Social de l'Université d'Aix Marseille doivent être déposées par des étudiants régulièrement inscrits à l'université d'Aix-Marseille pour l'année universitaire en cours dont l'assiduité et l'investissement pédagogique sont avérés et dont la situation sociale perturbe la mise en œuvre de leur projet personnel de formation ou d'insertion professionnelle.

En conséquence, les étudiants nouvellement inscrits au sein de l'établissement ne peuvent envisager de solliciter le FSDIE SOCIAL pour l'octroi d'une aide financière qu'au terme de leur premier semestre à l'université d'Aix-Marseille

## ***Critères prioritaires :***

**Outre le bilan sur la situation sociale de l'étudiant présenté de manière anonyme à la commission par une assistante sociale du CROUS, la Commission du FSDIE Social sera très attentive à ce que les étudiants présentent un projet d'études convaincant et cohérent avec la filière universitaire dans laquelle ils sont inscrits pour l'année en cours.**

**Elle examinera en priorité les dossiers d'étudiants qui notamment :**

- ont bâti un projet d'insertion professionnelle nécessitant un stage en milieu professionnel difficilement compatible avec un emploi saisonnier ou durant leur année d'études,**
- ont un projet de réorientation au sein de l'établissement cohérent et validé par les instances universitaires compétentes,**
- ont un projet universitaire nécessitant une mobilité internationale académique ou professionnelle dont la charge financière ne serait pas couverte par d'autres aides à la mobilité.**

## *Critères de refus :*

La Commission du FSDIE Social ne pourra en aucun cas examiner une demande d'aide financière quand :

- ⊙ l'étudiant fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moment de la demande,
- ⊙ l'étudiant ne satisfait pas les conditions d'assiduité relatives aux enseignements obligatoires de sa formation,
- ⊙ l'investissement pédagogique de l'étudiant n'est pas avéré,
- ⊙ l'étudiant ne se trouve pas, au regard des critères habituellement utilisés par les assistantes sociales du CROUS, dans une situation sociale pouvant perturber la réalisation de son projet.

# FSDIE Social

## Trois Commissions :

avec une alternance entre Aix et Marseille



**VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES ?**

*Dans le cadre de stages,  
de projets de réorientation, de mobilité,*  
**L'UNIVERSITÉ VIENT EN AIDE À SES ÉTUDIANTS**  
encourage la poursuite d'études  
et la réussite grâce au

**FSDIE SOCIAL**  
FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT  
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

**PROCHAINE COMMISSION :**  
**24 octobre 2013**

Pour bénéficier de cette aide, contactez le service social du CROUS

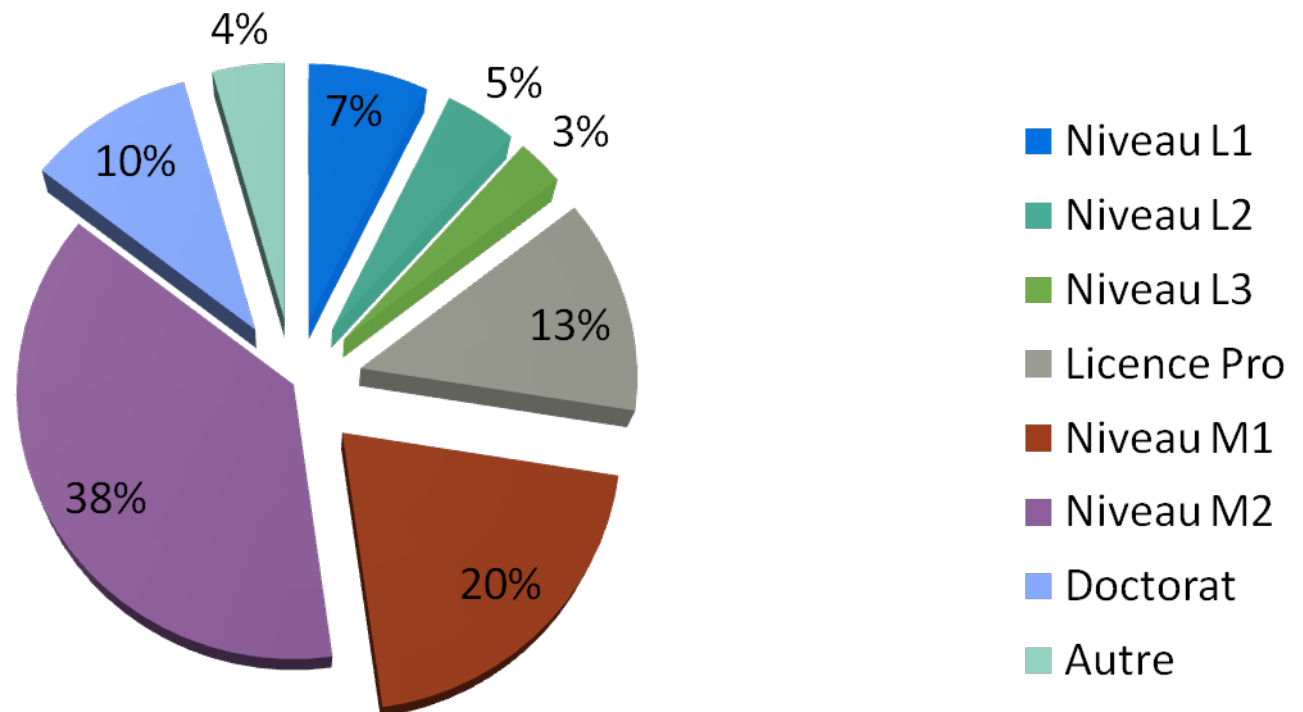
➔ [WWW.CROUS-AIX-MARSEILLE.FR](http://WWW.CROUS-AIX-MARSEILLE.FR)

[www.univ-amu.fr](http://www.univ-amu.fr)

	Nombre de dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	Avis différé	Montant total des aides accordées
Commission du 20/06/13	13	11	2	0	6 510,00 €
Commission du 24/10/13	12	10	1	1	7 640,00 €
Commission du 13/02/14	44	31	4	9	30 833,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>44 983,00 €</b>

# Répartition des demandes par niveau d'étude

## Niveau d'étude des étudiants demandeurs





# Répartition des montants des aides accordées

## Montant des aides accordées



# RAPPEL

**- Le FSDIE Social de l'Université d'Aix-Marseille n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des aides financières d'urgence à destination des étudiants que propose le CROUS d'Aix-Marseille, ni à financer « les accidents de la vie » d'un étudiant dont le projet personnel de formation et/ou le projet professionnel ne serait pas clairement défini. Toutefois, l'aide apportée par le FSDIE Social est cumulable avec d'autres aides.**

**- Chaque avis est émis sur la base, d'une part, de la situation sociale de l'étudiant et d'autre part, de la cohérence et de la pertinence du projet. Pour chaque demande, la décision définitive d'attribution de la subvention sera prise par le Président de l'Université par délégation du Conseil d'Administration.**

## UNIVERSITÉ d'AIX MARSEILLE

---

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA **COMMISSION POUR L'AIDE SOCIALE** DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE. **(FSDIE-SOCIAL)**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Principes**

L'aide sociale apportée par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (ci-après le « FSDIE SOCIAL ») gérée par l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif le financement de projets individuels de formation portés par des étudiants régulièrement inscrits dont l'assiduité et l'investissement pédagogique au sein de l'établissement sont avérés. Pour pouvoir bénéficier de cette aide les étudiants doivent présenter une situation sociale pouvant perturber la réalisation de leur projet pédagogique. Les demandes seront appréciées par la Commission du FSDIE Social qui émettra un avis sur l'attribution éventuelle d'une aide financière à l'étudiant et son montant.

Chaque avis est émis sur la base, d'une part, de la situation sociale de l'étudiant et d'autre part, de la cohérence et de la pertinence du projet. Pour chaque demande, la décision définitive d'attribution de la subvention sera prise par le Président de l'Université par délégation du Conseil d'Administration.

Le FSDIE Social de l'Université d'Aix-Marseille n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des aides financières d'urgence à destination des étudiants que propose le CROUS d'Aix-Marseille, ni à financer « les accidents de la vie » d'un étudiant dont le projet personnel de formation et/ou le projet professionnel ne serait pas clairement défini. Toutefois, l'aide apportée par le FSDIE Social est cumulable avec d'autres aides.

Le FSDIE Social concerne l'ensemble des étudiants issus des composantes de l'université.

#### **Article 2 – Composition de la Commission du FSDIE Social de l'Etablissement**

La Commission est composée de membres avec voix délibérative (10) et d'invités avec voix consultative.

##### ***Sont membres avec voix délibérative :***

- Le Vice-président délégué à la vie étudiante (VP VE)
- Le Vice-président étudiant (VPE)
- Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant
- Le Directeur du CROUS ou son représentant
- Les représentants enseignants-chercheurs de la **CFVU** (1) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés
- Les représentants des élus étudiants de la **CFVU** (3) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés

##### ***Sont membres avec voix consultative :***

- Les assistantes sociales du CROUS
- Les représentants des mutuelles étudiantes
- Le Chargé de Mission handicap
- Le Directeur du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)

##### ***Est invité permanent :***

- **Le Vice-président étudiant du CROUS**

La Commission peut consulter des personnalités qui en raison de leurs fonctions, missions ou compétences peuvent l'éclairer sur certains dossiers.

### **Article 3 – Procédure de dépôt des demandes d'aide par le FSDIE Social**

La demande d'aide sociale doit être établie en utilisant le formulaire fourni soit par le Bureau de la Vie Etudiante, soit par les assistantes sociales du CROUS. Ce formulaire est également téléchargeable sur le site Internet de l'université d'Aix-Marseille.

L'étudiant doit fournir tous les éléments justifiant sa demande et les présenter en même temps que le formulaire qu'il aura complété lors d'un rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS.

En effet, tout dossier doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation de la situation sociale de l'étudiant. Un avis d'opportunité sera donné par l'assistante sociale du CROUS compétente.

Cet avis devra obligatoirement être joint à la demande d'aide par le FSDIE Social ainsi que l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'examen du dossier.

Le dossier de demande de FSDIE Social doit être impérativement déposé ou expédié au plus tard 10 jours avant la date de la Commission du FSDIE Social dans une des antennes du Bureau de la vie étudiante. A défaut, le dossier ne pourra en aucun cas être étudié par la Commission.

### **Article 4 – Modalités de réunion de la Commission et Procédure d'examen des dossiers**

La Commission est présidée par le Vice-président délégué à la vie étudiante et le Vice-président étudiant. Elle se réunit valablement si au moins 1/3 des membres ayant voix délibérative sont présents.

Elle se réunit au moins deux fois **durant l'année universitaire**. Dans la mesure du possible, les réunions ont lieu alternativement à Aix-en-Provence et à Marseille.

Le Vice-président délégué à la vie étudiante convoque les membres de la Commission au plus tard quinze jours avant la date de la Commission.

Les demandes d'aide financière au titre du FSDIE Social sont examinées, hors de la présence des étudiants demandeurs, et de manière strictement anonyme lors des Commissions du FSDIE Social de l'établissement.

La présentation de la situation sociale de l'étudiant est effectuée par une assistante sociale du CROUS.

Chaque demandeur recevra de la part du Bureau de la Vie Etudiante de l'établissement, après décision du Président de l'université, une notification individuelle lui indiquant le montant éventuel de l'aide accordée ou le cas échéant les motivations du refus de financement.

### **Article 5 – Critères d'examen des demandes**

Les demandes d'aide par le FSDIE Social de l'Université d'Aix-Marseille doivent être déposées par des étudiants régulièrement inscrits à l'université d'Aix-Marseille pour l'année universitaire en cours dont l'assiduité et l'investissement pédagogique sont avérés et dont la situation sociale perturbe la mise en œuvre de leur projet personnel de formation ou d'insertion professionnelle.

En conséquence, les étudiants nouvellement inscrits au sein de l'établissement ne peuvent envisager de solliciter le FSDIE SOCIAL pour l'octroi d'une aide financière qu'au terme de leur premier semestre à l'université d'Aix-Marseille

#### ***5.1 – Critères prioritaires***

La Commission du FSDIE Social sera très attentive à ce que les étudiants présentent un projet d'études convaincant et cohérent avec la filière universitaire dans laquelle ils sont inscrits pour l'année en cours. Elle examinera en priorité les dossiers d'étudiants qui notamment :

- ont bâti un projet d'insertion professionnelle nécessitant un stage en milieu professionnel difficilement compatible avec un emploi saisonnier ou durant leur année d'études,
- ont un projet de réorientation au sein de l'établissement cohérent et validé par les instances universitaires compétentes,
- ont un projet universitaire nécessitant une mobilité internationale académique ou professionnelle dont la charge financière ne serait pas couverte par d'autres aides à la mobilité.

## **5.2 – Critères de refus**

La Commission du FSDIE Social ne pourra en aucun cas examiner une demande d'aide financière quand :

- l'étudiant fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moment de la demande,
- l'étudiant ne satisfait pas les conditions d'assiduité relatives aux enseignements obligatoires de sa formation,
- l'investissement pédagogique de l'étudiant n'est pas avéré,
- l'étudiant ne se trouve pas, au regard des critères habituellement utilisés par les assistantes sociales du CROUS, dans une situation sociale pouvant perturber la réalisation de son projet.

Toute demande d'aide financière au FSDIE Social ayant fait l'objet d'un avis négatif par la Commission du FSDIE Social de l'Etablissement ne pourra être réexaminée au titre de la même année universitaire qu'à la condition expresse de l'apport par le demandeur d'éléments nouveaux et pertinents.

### **Article 6 – Avis de la Commission**

La Commission a un rôle consultatif et, après présentation des dossiers individuels anonymés, donne son avis sur l'opportunité d'attribution d'une aide sociale. Elle en détermine le montant qui ne pourra en aucun cas dépasser l'échelon 1 des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux **pour une même année universitaire**.

L'avis de la Commission est transmis au Président de l'Université.

### **Article 7 – Modalités financières**

L'aide financière sera versée par virement administratif sur le compte bancaire de l'étudiant (RIB fourni lors du dépôt du dossier) dans le mois qui suivra la signature de l'avis définitif du Président de l'Université.

L'aide financière ne saurait être versée à un tiers pour le compte de l'étudiant.